

Nancy - 01 au 05 juin 2015

SERVICE DOCUMENTATION INSET ANGERS



## LES RENCONTRES DES COLLECTIVITÉS DES OUTRE-MER

### LES OUTRE-MER FACE AUX ENJEUX DE LA GOUVERNANCE

- les réformes institutionnelles et territoriales
- les solidarités « famille, enfance et personnes âgées »
- la responsabilité sociale des collectivités

1<sup>er</sup> AU 5 JUIN 2015  
NANCY



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

## DOSSIER DOCUMENTAIRE

Elaboré par le service documentation de l'Inset d'Angers





## Lundi 1<sup>er</sup> Juin 2015

**À partir de 10h00 - Accueil des participants, inscription et installation à l'INSET de Nancy**

**14h00 Préparation des travaux avec les intervenants, les animateurs et les rapporteurs.**

**17h00 Ouverture institutionnelle :**  
- Présentation du programme  
- Présentation du Wiki territorial domaine Outre-mer  
- Présentation de la collectivité de Saint-Martin  
Mme Aline HANSON – Présidente  
Mr Guillaume ARNELL – Sénateur, 1<sup>er</sup> Vice-président

**19h00 Cocktail dinatoire**

## Mardi 2 Juin 2015

- 8h** Présentation du programme de la journée et introduction de la thématique :  
«Réformes territoriales, évolutions institutionnelles en Outre-mer et en métropole et impact sur la gouvernance et les métiers dans les collectivités»
- 8h15-10h30** **Réformes et évolutions dans les collectivités des Outre-mer à partir de témoignages:**
- **La Polynésie française** : l'évolution de l'institution communale en Polynésie française, le Centre de gestion et de formation (CGF) ;  
Mr Cyril TETUANI – Président du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française  
Mr Ronald TUMAHAI – 1<sup>er</sup> Vice-président du Centre de Gestion et de Formation de Polynésie française
  - **L'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon** : la création du centre de gestion et de formation, l'évolution des 3 collectivités ;  
Mme Karine CLAIREAUX – Sénateur maire, Présidente du Centre de Gestion et de Formation de Saint-Pierre-et-Miquelon
  - **La Collectivité de Saint Barthélemy** : les enjeux du passage de RUP à PTOM.  
Mr Michel MAGRAS – Sénateur, Vice-président de la Collectivité de Saint-Barthélemy
  - **La Guyane** : la fusion du département et de la région ;  
Mr André NERON – ancien Directeur général des services et conseiller du Président du Conseil Général de Guyane
  - **La Nouvelle-Calédonie** : la création d'un centre technique de gestion pour la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;  
(en attente de confirmation)
- Questions/débat animé par Mr. Christian VITALIEN – intervenant CNFPT
- 11h-12h** **Les principaux points de la réforme territoriale en métropole et impact sur les collectivités des Outre-mer**  
Conférence - Questions/débat  
Mr Christian VITALIEN – intervenant CNFPT

- 13h30** Présentation des 3 ateliers-rencontres de l'après-midi
- 14h-16h** Atelier A - **Impact des réformes et des évolutions sociétales sur la gouvernance des collectivités** - Rencontres et regards croisés entre élus  
Avec la participation d'élus de l'Association des maires de Meurthe et Moselle  
Animation : Mr Christian VITALIEN – intervenant CNFPT
- Atelier B - **Impact des réformes et des évolutions sociétales sur les métiers des cadres supérieurs, DGS, SG et DRH** - Rencontre et regards croisés entre cadres  
Avec la participation de l'Union régionale des directeurs généraux des collectivités territoriales de Lorraine  
Animation : Mr André NERON – intervenant CNFPT
- Atelier C - **Impacts des réformes et évolutions sociétales sur les métiers des responsables de l'action sociale** - Rencontre et regards croisés entre des cadres des collectivités  
Animation : Mr Denis VALLANCE – Directeur général des services - Conseil Général de Meurthe et Moselle
- 16h-17h** Restitutions et analyses
- 17h30** Visites guidées en ville et accueil à l'hôtel de ville de Nancy
- 19h30** Soirée libre

## Mercredi 3 Juin 2015

**8h** Présentation du programme des ateliers et conférences sur les 3 thématiques **du champ « social »**

**8h15-10h30** 3 ateliers en parallèle sur les thématiques du champ « social »  
Atelier 1- **Le diagnostic de territoire sur la problématique solidarité famille-enfance : pourquoi et comment le réaliser ?**

Mr Pierre MOISSET – Sociologue – intervenant CNFPT  
Mme Ingrid Juliette SCHROEDER – Conseil Général d'Indre et Loire (36)  
Animation : Mme Marie-Christine ROUSSEAU – Responsable de la Mission des Collectivités des Outre-mer CNFPT

Atelier 2- **Le diagnostic de territoire sur la problématique du vieillissement de la population : pourquoi et comment le réaliser ?**

Mr Pierre-Marie CHAPON – Expert des politiques autonomie SCET (filiale Caisse des Dépôts)  
Mr Pierre-Olivier LEFEBVRE – Conseiller technique auprès du cabinet du Maire de Dijon (21)  
Animation : Mr Laurent GENDRON – Coordonnateur de la plateforme des Collectivités des Outre-mer CNFPT INSET Angers

Atelier 3- **La responsabilité sociale des collectivités envers leurs agents : quels enjeux pour les collectivités ? quelles politiques et quelles actions possibles ? quels impacts sur les métiers et les managements ?**

Mme Evelyne KAISER – Directrice des ressources humaines – Communauté d'agglomération de Belfort (90)  
Mr Max BUNOD – Directeur général des services - Mairie de Fort-de-France (Martinique)  
Animation : Mr René CANFIN DOCO – intervenant CNFPT

**11h-12h** **Conférence 1- De la politique de la vieillesse aux politiques d'autonomie**

Questions et débat : où en est-on en Outre-mer ?

Mr Pierre-Marie CHAPON – Expert des politiques autonomie SCET (filiale Caisse des Dépôts)

**13h30-15h30** Atelier 4- **Les activités périscolaires et les collectivités : quels enjeux ? quelles contraintes et difficultés ? quelles solutions ?**

Mme Rosette GUMBS-LAKE – Vice-présidente de la Collectivité de Saint Martin – Présidente de la Caisse Territoriale des Œuvres Sociales de Saint Martin(CTOS)

Mme Sandra ANGELY – Responsable du service péri et extrascolaire à la CTOS de Saint Martin

Mme Corrine GAZAR – Directrice générale de l'action sociale et Directrice du CCAS de la Ville de Saint-Joseph (La Réunion)

Animation : Mr Jean LAMBRET – membre du réseau PRISME intervenant CNFPT

**Atelier 5- La restauration scolaire : une réponse de solidarité aux familles et/ou un temps d'activités et d'éducation ?**

Mr Ary ARSENE – Directeur enfance jeunesse éducation à la commune du Gosier (Guadeloupe)

Mme Lucia TUPAI – Vice-présidente du Syndicat pour la Promotion des communes de Polynésie

Mme Juliana FAATAHE – Projet restauration scolaire de la Commune de Taupu Tapu Atea (Polynésie)

Animation : Mr Jean-Charles DIONISI – Directeur général des services - syndicat intercommunal pour la restauration scolaire - Bobigny (93)

**Atelier 6- Faire de la lutte contre l'illettrisme un enjeu pour tous : pourquoi s'en préoccuper au sein des collectivités et comment l'aborder et le traiter ?**

Mme Sylvie TAORMINA – Conseillère formation référente illettrisme – CNFPT Réunion

Mme Sylvie COHEN – intervenante CNFPT

*Mme Catherine GAYON – Directrice de l'Institut de Formation de l'Administration Publique de Nouvelle Calédonie (pressentie)*

Animation : Mr Jérémy MARTIN – conseiller formation référent illettrisme – CNFPT Alsace-Moselle

**Atelier 7- Prise en charge des personnes vieillissantes : maintien à domicile, placement en établissements spécialisés ? Quelles autres possibilités ?**

Mr José GAYDU – Directeur général adjoint chargé de la solidarité, cohésion sociale au Conseil général de Martinique

Mme Sonia BOROTRA – Directrice adjointe au pôle solidarité, formation, proximité au Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon Mairie de Saint-Pierre-et-Miquelon (*en attente du nom de l'intervenant*)

Animation : Mr Nicolas FOULETIER – Consultant LIGERIS SANTE (49)

**16h-17h** **Conférence 2 - Solidarité famille-enfance, quelles évolutions et quels nouveaux enjeux pour les collectivités**

Mr Pierre MOISSET – Sociologue – intervenant CNFPT

Questions et débat : où en est-on en Outre-mer ?

**19h-22h** Soirée conviviale



## Jeudi 4 Juin 2015

- 8h** Présentation de la journée et installation des 4 ateliers
- 8h15-11h** **Atelier 8-** Quels partenariats possibles pour assurer la cohésion et la solidarité sur un territoire ?  
Mme Fava FENUHIARII – Président du Syndicat Mixte Contrat Urbain et de Cohésion Sociale de Polynésie Française (CUCS)  
Mr Joseph KAIHA – Maire de Ua Pou – Polynésie française  
Mme Marie Christine FROGER – Présidente du Syndicat intercommunal d'Unité Pédagogique d'Ambillou-château Brigné Louerre Noyant (49)  
Animation : Mr René CANFIN DOCO – intervenant CNFPT
- Atelier 9-** Les centres communaux et structures d'action sociale, acteurs publics de proximité au cœur des solidarités : quels rôles et marge de manœuvre face à une forte évolution des besoins sociaux ?  
Mme Ramona CONNOR – Vice-présidente secteur social de la Collectivité de Saint Martin  
Mme Corinne HELARY PLANCHON – DGA secteur social de la Collectivité de Saint Martin  
Mairie de Saint-Pierre-et-Miquelon (*en attente du nom de l'intervenant*)  
Mr Patrice DRILHOLE – Directeur général adjoint de la collectivité de Saint Barthélémy
- Ateliers 10-** Face aux flux migratoires, quelles réponses sociales possibles ?  
Témoignages et regards croisés de 3 territoires fortement impactés  
Mme Aline HANSON – Présidente de la Collectivité de Saint Martin  
Mr Guillaume ARNELL – Sénateur et vice-président de la Collectivité de Saint Martin  
Mr Philippe CAMBRIL – Directeur général des services de la Commune de Saint-Laurent du Maroni (Guyane)  
Animation : Mr Jérémy BLAZQUEZ – Chef de projet CNFPT
- Ateliers 11-** Les seniors actifs et citoyens impliqués dans la vie de la cité : comment peuvent-ils assurer le lien intergénérationnel, les transmissions de valeurs, de culture, de traditions, etc. ?  
Mr Narii TUANAINAI – Maire de Rapa (Polynésie française)  
Mr Joachim TEVAATUA – maire de Raivavae (Polynésie française)  
Mme Hakima GRAZELIE – CCAS d'Angers (49)  
Mme Marie-Line RUBINI – Directrice de l'Office Nancéen des Personnes Âgées (54)  
Animation : Mme Marie-Christine ROUSSEAU – Responsable de la Mission des Collectivités des Outre-mer CNFPT
- 11h30-12h** Présentation des ateliers hors-les-murs et organisation de l'après-midi



**13h30-17h30**    **3 visites- ateliers hors les murs** sur le champ social

**1- Accueil des femmes et personnes en difficultés**

Espace d'accueil et d'accompagnement  
pour femmes victimes de violence - REGAIN 54

**2- Accompagnement des personnes vieillissantes**

l'Office Nancéien des Personnes Âgées – ONPA 54

**3- Politique ressources humaines et responsabilité sociale envers les agents**

Direction des Ressources Humaines - Ville de Nancy

Soirée libre



## Vendredi 5 Juin 2015

8h-9h Restitutions des visites-ateliers

9h00-10h30 **Table ronde – Pourquoi des « nouveaux » managements, des managements « durables », où en est-on des réflexions et des pratiques en métropole et en Outre-mer ?**  
Questions- Débat

Animation : Mr René CANFIN DOCO – intervenant CNFPT

10h30-12h **Ateliers /Bilan et perspectives des RECOM**

12h30 **Clôture des rencontres**

13h00 Déjeuner



**I - Réformes territoriales, évolutions institutionnelles en Outre-mer et en métropole**

- 1 - Réforme territoriale, la loi NOTRe
- 2 - Territoires, institutions et collectivités des Outre-mer
- 3 - Impact sur les collectivités des Outre-mer

**II - Evolution des politiques RH et du management**

- 1 - Responsabilité sociale des collectivités envers leurs agents
- 2 - Lutte contre l'illettrisme
- 3 - RPS (Risques Psychosociaux) - Souffrance au travail... Le bonheur au travail
- 4 - Etat des lieux des questions sociales outre-mer : prestations sociales - Appui aux familles

**III - Thématiques du champ social - Les politiques solidarités « famille, enfance et personnes âgées »**

- 1 - Modalité, organisation de l'action sociale, partenariat : CCAS, CIAS, CUCS...
- 2 - De la politique de la vieillesse aux politiques de l'autonomie
- 3 - Solidarité, famille-enfance
  - Activités périscolaires
  - Soutien scolaire
  - Restauration scolaire
- 4 - Accompagnement des femmes en difficultés

***Ce dossier documentaire est strictement réservé à votre usage personnel.  
Dans le respect du Code de la Propriété intellectuelle, il ne vous est pas permis de le reproduire,  
ni de le céder ou d'en faciliter la reproduction par un tiers.***

Ce dossier documentaire a été réalisé par le service documentation de l'INSET d'ANGERS avec l'appui du service des Pôles de compétences solidarité, cohésion sociale et enfance ainsi que de la Mission des collectivités d'Outre-mer.

Pour complément d'information - Contacts

Madeleine Baché, documentaliste  
[madeleine.bache@cnfpt.fr](mailto:madeleine.bache@cnfpt.fr)

Bérangère Godement, documentaliste  
[Berangere.godement@cnfpt.fr](mailto:Berangere.godement@cnfpt.fr)

Marie-Christine Marchand, assistante documentaire  
[Mariechristine.marchand@cnfpt.fr](mailto:Mariechristine.marchand@cnfpt.fr)

Le Centre de ressources INSET Angers

<http://www.cnfpt.fr/content/centre-ressources-linset-dangers?gl=NjiOGJkMzI>

Abonnement à la veille documentaire « LID généraliste » :

[madeleine.bache@cnfpt.fr](mailto:madeleine.bache@cnfpt.fr)

Abonnement à la « LID Politiques de solidarité, cohésion sociale, enfance » :

[berangere.godement@cnfpt.fr](mailto:berangere.godement@cnfpt.fr)

Le Wikiterritorial

<http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/Main/WebHome>

**A noter - Dans la version numérique du dossier documentaire, vous ne trouverez pas l'intégralité des articles mentionnés, dans le respect du Code de la propriété intellectuelle.**

# I - Réformes territoriales, évolutions institutionnelles en Outre-mer et en métropole

## 1 - Réforme territoriale, la loi NOTRe

---

### **Les principales dispositions du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) après premières lectures du Sénat et de l'Assemblée Nationale - Wikiterritorial, 11/03/2015**

*Le gouvernement a présenté en conseil des ministres le 18 juin 2014 un projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Il s'agit du troisième pan de la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République. Ce projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République intervient après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (promulguée le 27 janvier 2014) et la loi le projet de loi relatif à la délimitation des régions (promulguée le 16 janvier 2015). Suite aux premières lectures du Sénat et de l'Assemblée Nationale, retrouvez les principales dispositions de la loi NOTRe.*

<http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions-Cles/LesprincipalesdispositionsduprojetdeloiporantnouvelleorganisationterritorialedelaRepubliqueNOTReaprespremiereslecturesduSenatetdel'AssembleeNationale>  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000029101338&type=general&typeLoi=proj&legislature=14>

### **Projet porté par Bernard Cazeneuve, Marylise Lebranchu, André Vallini - Mise à jour le 27/04/2015**

*De quoi s'agit-il ?*

*Où en est-on ?*

*Partager*

<http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

<http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Reforme-des-collectivites-territoriales>

### **Projet de loi NOTRe : ce qu'il faut retenir du texte de l'Assemblée - Gazette des communes, 10/03/2015**

*Les députés ont adopté, en première lecture, ce mardi 10 mars le dernier volet de la réforme territoriale. Ils ont particulièrement renforcé les compétences des intercommunalités. L'examen a aussi été marqué par l'abandon du transfert des routes des départements vers les régions.*

<http://www.lagazettedescommunes.com/334902/projet-de-loi-notre-ce-qu'il-faut-retenir-du-texte-de-lassemblee/>

- ✓ Cet article fait partie du dossier de la Gazette des communes :

### **Acte III de la décentralisation : la réforme pas à pas, 2015**

<http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/acte-iii-de-la-decentralisation-la-reforme-pas-a-pas/>

### **Site dédié aux projets de loi de décentralisation et de réforme de l'Etat**

*Les apports de cet acte aux citoyens, aux agents, aux élus, aux entreprises*

*Les sept points clés : compétitivité, emploi, solidarité, services publics, efficacité, coût, transparence*

*Les repères : chefs de file : qui fait quoi*

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

### **Lois de décentralisation et de réforme de l'action publique**

*7 points clés pour une action publique simplifiée, plus proche des citoyens, donc plus efficace et moins coûteuse*

<http://www.action-publique.gouv.fr/projet-de-loi-decentralisation>

**Décentralisation : un projet de loi, un tour de France et une application mobile pour réussir la réforme territoriale.**

<http://www.action-publique.gouv.fr/notrefrance>  
<http://www.action-publique.gouv.fr/files/pjl-notre-2014.pdf>

**Nouvelle organisation territoriale de la République : le troisième volet de la réforme territoriale devant le Sénat, 27/01/2015**

[http://www.senat.fr/espace\\_presse/actualites/201411/nouvelle\\_organisation\\_territoriale\\_de\\_la\\_republique\\_le\\_deuxieme\\_volet\\_de\\_la\\_reforme\\_territoriale\\_devant\\_le\\_senat.html](http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201411/nouvelle_organisation_territoriale_de_la_republique_le_deuxieme_volet_de_la_reforme_territoriale_devant_le_senat.html)

**L'examen du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) par la commission des lois de l'Assemblée nationale a débuté le 3 février 2015**

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/lexamen-projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique-notre-par-commission-des>

## **2 - Territoires, institutions et collectivités des Outre-mer**

---

**Notions clés sur l'organisation administrative territoriale de l'Outre-mer : 4e Rencontres Territoriales des Antilles et de la Guyane, 2014, 22 p.**

<http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/download/OutreMer/WebHome/11312-RTAG-livret-V2.pdf>

**Présentation générale des Outre-mer français**

*Riche d'une grande diversité et peuplé au total de près de 2,7 millions d'habitants, l'outre-mer français rassemble treize collectivités, réparties sur les deux hémisphères et trois océans, couvrant près de 120 000 km<sup>2</sup> (22 % de la superficie de la métropole) et riches d'une zone économique exclusive (ZEE) de plus 10 millions de km<sup>2</sup>.*

*Les outre-mer français actuels sont éparpillés sur le globe terrestre et, exception faite de la Guyane, sont constituées d'îles. Les outre-mer se composent de la Guadeloupe (dont sont séparés Saint-Martin et Saint-Barthélemy), la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna. Il faut ajouter Clipperton et les terres australes et antarctiques qui présentent la caractéristique d'être sans population permanente.*

<http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/OutreMer/>

**Organisation institutionnelle des collectivités d'outre-mer, DIETSCH François - Wikiterritorial, 06/02/2013**

*La nouvelle architecture de la France d'outre-mer résulte de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, mais aussi d'un certain nombre de lois, des textes antérieurs à 2003 pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ; des textes postérieurs à 2003, pour la Polynésie française (lois organique et ordinaire du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française), et deux lois du 21 février 2007, l'une organique, l'autre ordinaire « portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer » ; celles-ci comportent quelques dispositions concernant les départements et régions d'outre-mer, mais surtout des dispositions qui ont trait à Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, et qui règlent le statut des terres antarctiques et australes françaises et de l'île de Clipperton. De l'ensemble de ces textes, il peut être déduit qu'à l'apparente dichotomie institutionnelle de l'outre-mer : département et région d'outre-mer/ collectivité d'outre-mer, a succédé une mosaïque institutionnelle puisque, à l'intérieur d'une même catégorie, il peut y avoir variété de règles et il est même possible d'être hors de ces deux catégories.*

<http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions-Cles/LorganisationinstitutionnelledescollectivitesdOutre-mer>

**L'ordre territorial nouveau : à la recherche d'un modèle maximaliste de droit commun. Les exemples de la Guyane et de la Martinique, CHICOT Pierre-Yves - Pouvoirs locaux, 12/2013 - 01/2014, n° 99, pp. 74-81**

*Au terme de la réforme du 16 décembre 2010 confirmée par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), l'organisation territoriale de la France est repensée autour d'un dénominateur commun à toute la République : l'entité communale qui, agrégée à d'autres entités de même nature aboutit à la création de structures intercommunales. De manière générale, le nouvel ordre territorial est bâti autour des pôles « communes et intercommunalités », d'une part, et départements/régions, d'autre part. A la marge, les cas guyanais et martiniquais, tout en constituant des modèles de référence précurseurs, laisse apparaître un seul pôle : collectivité unique/communes-intercommunalités. Cette nouvelle donne participe d'un processus graduel de réorganisation territoriale tout en comportant une vision stratégique propre.*

**La fabrique normative de la collectivité territoriale de Guyane. Quelle Guyane institue la loi du 27 juillet 2011 ? CHICOT Pierre-Yves - Pouvoirs locaux, 09/2013, pp. 121-136**

*La Guyane est à la fois un territoire d'Amazonie et d'Amérique du sud et une collectivité française de droit commun régie par le principe de l'identité normative. La norme nationale et communautaire, à la volonté uniformisante, entre en confrontation quasi-permanente avec la singularité territoriale, entraînant finalement, dans un premier temps la consécration d'un droit adapté et dans un second temps la conception d'un cadre administratif davantage conforme au principe de réalité institutionnelle. Ce second temps est l'oeuvre de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 instituant « la collectivité territoriale de Guyane ».*

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024403725&dateTexte=&categorieLien=id>

---

### **3 - Impact sur les collectivités des Outre-mer**

✓ **Evolution institutionnelle Guyane et Martinique**

**Guyane et Martinique : enjeux et défis de la collectivité unique, DANIEL Justin - Informations sociales, 11-12/2014, n° 186, pp. 100-107**

*La poursuite du processus de décentralisation en France a pris, en Guyane et en Martinique depuis 2011, la forme inédite de la collectivité territoriale unique, lui conférant une valeur d'expérience pilote. La création de cette nouvelle entité ouvre un espace d'ingénierie institutionnelle qui va bien au-delà d'une fusion des niveaux d'action départemental et régional et requiert de tous les acteurs des capacités d'innovation, d'adaptation et de coopération.*

**Guyane et Martinique devraient devenir collectivités uniques en décembre 2015**

<http://www.maire-info.com/territoires/outre-mer/guyane-et-martinique-devraient-devenir-collectivites-uniques-en-decembre-2015-article-17594>

**Tableau récapitulatif des caractéristiques constitutionnelles des COM**  
**Christian VITALIEN, 2015**  
**PRESENTATION RESUMEE DES CARACTERISTIQUES CONSTITUTIONNELLES DES**  
**COLLECTIVITES TERRITORIALES SITUEES OUTRE-MER**

Cette note a pour objectif de présenter les caractéristiques essentielles de chacun des statuts constitutionnels des collectivités situées outre-mer et de montrer leurs diversités sous les quatre rubriques suivantes

**I. Régime du droit applicable**

Collectivités de l'article 73	Collectivités de l'article 74
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le principe</b> : assimilation législative</li> <li>• <b>Cependant</b> : ces collectivités disposent <u>d'une compétence normative</u> qui prend la forme d'habilitation par lesquelles le Parlement ou le Gouvernement les autorise, sur leur demande, à <b>fixer</b> ou à <b>adapter</b> les règles applicables sur leur territoire dans des matières <u>qui relèvent normalement du domaine de la loi ou du règlement</u>. La Réunion ne dispose que de la compétence d'adaptation.</li> <li>• Sont régies par cet article les collectivités suivantes : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le principe</b> : spécialité législative. L'article 74 dispose que « <u>les collectivités d'outre-mer régies par le présent article ont un statut qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République.</u> »</li> <li>• <b>Cependant</b> : La loi statutaire, par les compétences transférées, peut placer la collectivité dans un cadre de forte spécialité (Cf. la Polynésie) ou, au contraire, de « quasi identité ». (Cf Saint-Pierre-et Miquelon).</li> </ul> <p>Sont régies par cet article : la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis et Futuna. <b>Cette dernière collectivité ne sera pas évoquée dans cette présentation en raison de ses caractéristiques particulières. Il en va de même des territoires non habités (Clipperton et les Terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF))</b></p>

**II. Les organes de gouvernance de la collectivité (les organes décisionnels)**

Collectivités de l'article 73	Collectivités de l'article 74
<p>Cette catégorie comporte plusieurs variantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le droit commun</b> distingue entre les départements d'une part, les régions d'autre part. Chacune de ces collectivités comporte : une assemblée délibérante, une commission permanente qui émane de l'assemblée, et un président. Aucun principe de responsabilité n'existe entre l'organe délibérant et le président.</li> <li>• <b>Les cadres spécifiques de la Guyane et de la Martinique</b> Du fait de la <b>loi 2011-884 du 27 juillet 2011</b>, ces collectivités qui seront effectives, après les élections prévues en décembre 2015, seront <b>monocamérales</b>, par fusion du département et de la région.</li> </ul>	<p>Cette catégorie est marquée par sa très grande hétérogénéité géographique et économique.</p> <p><b>I. Le cadre de gouvernance a été défini par les lois organique 2007-223 et ordinaire 2007-224 du 21 février 2007 ; ces textes ont été, depuis, plusieurs fois modifiés :</b></p> <p>Pour ce qui est de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon ce cadre peut être résumé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une assemblée délibérante dénommé le conseil territorial procédant de l'élection</li> <li>• Un organe exécutif : dénommé le conseil exécutif dont la présidence est dévolue par la loi au président du conseil territorial. Ses autres membres sont désignés par consensus constaté si un seul nom est déposé pour chacun des postes à pourvoir dans l'heure suivant le dépôt des</li> </ul>



- Cependant :
  - **En Guyane**, demeurera l'architecture traditionnelle (assemblée, commission permanente et Président).
  - **En Martinique**, les instances de gestion seront, outre l'assemblée, le conseil exécutif élu parmi les membres de l'assemblée, mais distinct de celle-ci une fois élue.

L'assemblée pourra mettre en cause la responsabilité de cette nouvelle instance par le vote d'une *motion de défiance*, qui si elle est adoptée, conduira à la démission et au remplacement des membres de cet organe.

- **Le statut du Département de Mayotte : (Lois organique 2010-1486 et ordinaire du 7 décembre 2010 relatives au Département de Mayotte).**

**Sur le plan institutionnel :** Création d'une assemblée unique dénommée « Département de Mayotte », qui assume les compétences du département et de la région.

**Le droit applicable :** Le principe de l'identité législative retenu a consisté en un processus de « rapprochement » de la législation applicable aux collectivités de l'article 73.

Le cadre de cette évolution a été défini, pour l'essentiel, par le mécanisme des ordonnances de l'article 38 de la Constitution. Ces ordonnances ont pour objet, soit **d'étendre** la législation dans « une mesure ou selon une progressivité adaptée aux caractéristiques et contraintes particulières de Mayotte », soit **d'adapter** le contenu de la législation à ces caractéristique et contraintes.

Ainsi, le statut départemental de Mayotte comporte un *statut personnel de droit local* dont le Conseil constitutionnel a, par une décision du 17 juillet 2003, considéré que le législateur « peut adopter des dispositions de nature à en faire évoluer les règles dans le but de les rendre compatibles avec les principes et droits constitutionnellement protégés ». Une ordonnance du 3 juin 2010 a été prise en ce sens.

candidatures. Dans le cas contraire l'élection a lieu au scrutin de listes à la représentation à la plus forte moyenne.

- La responsabilité de ce conseil peut être mise en cause par l'assemblée par le vote d'une motion de défiance.

**II. Le statut de la Polynésie : La loi organique 2004-192 du 27 février 2004**, plusieurs fois modifiée confère à cette collectivité un statut plus audacieux que ceux évoqués ci-dessus, un peu par « effet de miroir » avec celui de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi elle peut, sous certaines conditions, adopter des actes dénommés « lois du pays » qui, malgré cette appellation, demeurent des actes administratifs soumis au contrôle du juge administratif à la différence de celles que peut adopter la Nouvelle-Calédonie, qui est soumise elle à un *statut constitutionnel spécifique*.

**Les instances de gouvernance sont :**

- L'assemblée de la Polynésie française élue au suffrage universel et au scrutin de liste,
- Le président de l'assemblée, élu par cette dernière parmi ses membres
- Le gouvernement composé de ministres qui sont désignés parmi les membres de l'assemblée et qui, une fois nommés, cessent de faire partie de cette instance. Ils sont alors remplacés par leur suivant de liste

La responsabilité du gouvernement peut être mise en cause par l'assemblée par le biais d'une *motion de censure* qui, si elle est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés, met fin au fonction des membres du Gouvernement et du président. Dans ce cas est organisé une nouvelle élection du président et des membres du gouvernement.

### III. Les statuts en droit communautaire

Collectivités de l'article 73	Collectivités de l'article 74
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le statut de « <b>région ultrapériphérique (RUP)</b> » est défini par les articles 349 et 355 du TFUE. Il s'agit d'une « <i>intégration différenciée</i> ».</li> <li>Dans ce cadre, la gouvernance de ces collectivités est contrainte, en ce qu'elles doivent respecter l'essentiel du droit communautaire, sous réserve des mesures que le Conseil peut prendre « <i>pour tenir compte de leur caractéristiques et contraintes particulières</i> ». En revanche, elles bénéficient de l'ensemble des politiques de l'Union et notamment celle de cohésion économique et sociale et certaines politiques communes. Les enjeux financiers de ces politiques sont significatifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le statut est variable</b> : Si la collectivité est bénéficiaire de la compétence <b>douanière</b>, qui est en droit une compétence de l'Union, son statut européen est celui de « <b>pays et territoire d'outre-mer (PTOM)</b> ». Dans la négative elle a le statut de « <b>région ultrapériphérique</b> ».</li> <li><b>L'illustration de ces scénarii est fournie par Saint-Barthélemy pour la première hypothèse, par Saint-Martin pour la seconde.</b> La différence juridique essentielle entre ces statuts est que : les RUP sont « <i>intégrées</i> » à l'Union, alors que les PTOM ne sont « <i>qu'associés</i> » à celle-ci. Il en résulte que le statut de RUP est plus contraignant au plan de la compétence décisionnelle, mais plus généreux pour ce qui est des accompagnements financiers ; alors que pour les PTOM il est moins contraignant, mais aussi moins généreux.</li> </ul>

### IV. La Nouvelle-Calédonie : « un statut exorbitant du droit commun »

Son statut est défini par le titre XIII de la Constitution intitulé « *Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie* ». Cette démarche résulte de l'accord signé à Nouméa le 5 mai 1998 et qui a été publié au journal officiel de la République le 27 mai 1998. Ce titre XIII comporte deux articles (76 et 77).

La loi organique 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, depuis modifiée dix fois, lui a, sur ces bases, conféré des compétences nombreuses et particulières, dont celle de voter des « *lois du pays* » soumises au contrôle du Conseil constitutionnel. Un comité des signataires de l'accord de Nouméa a été mis en place ; il assure le suivi de cette évolution statutaire et du transfert des compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie. Il accompagne en outre les autorités calédoniennes dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

L'article 77 de la loi organique comporte : *le principe d'une « accession à la « pleine souveraineté » subordonnée à une consultation des « populations intéressées »*. Un referendum d'autodétermination est prévu entre 2014 et 2018 ; le projet de loi relatif à cette consultation sera prochainement débattu au Parlement.

#### **Conclusion**

*La diversité des statuts des collectivités territoriales situées outre-mer montrent l'inventivité des cadres de gouvernance. Il faut cependant observer que ces nouveaux cadres appellent localement une compétence de plus en plus experte, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la fonction normative ou des actes et expertises qu'implique la nouvelle territorialisation des politiques publiques.*

*La conclusion est qu'outre-mer, plus qu'ailleurs, les ressources humaines constituent non seulement un moyen, mais aussi un « enjeu du développement des territoires et des institutions ».*

*Tel était déjà le thème des 1ères rencontres CNFPT/territoires d'outre-mer.*

### CNFPT (Eléments de bibliographie sur les outre-mers)

#### *I. Sur la présentation générale du nouveau cadre constitutionnel*

- L'organisation décentralisée de la République (Document de travail du Sénat CT03-4 2003/2004)
- Aménager la France de 2020, Publication DATAR (La documentation française)
- Etat et territoires (Cahier français 318 Janvier-Février 2004)

#### *II. Sur les outre-mer*

- Le nouveau statut constitutionnel de l'outre-mer français, Félix LEMAIRE, La Semaine Juridique Administrations et Collectivités territoriales n° 25 – 16 juin 2003, p 809/814
- (Sous la direction de J-Y FABERON), l'Outre-mer français : la nouvelle donne institutionnelle Colloque IDOM, novembre 2003 (La documentation française 2004)
- JY GAY, L'outre-mer français en mouvement (La documentation française) 2004
- L'Outre-mer. Revue Pouvoirs n° 113 avril 2005 (Seuil)
- Journées d'études du Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe (CRPLC) des 4 et 5 novembre 2004 « Démocratie locale et territoires périphériques »
- F. LEMAIRE, Le nouveau statut de l'outre-mer français, JCP A, 16 juin 2003
- Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, Rapport DOLIGE/LARCHER, Sénat 2008/2009
- Jean-Yves FABERON et Jacques ZILLER, Droit des collectivités d'outre-mer (Daloz 2007)
- Jean-Philippe THIELLAY, Droit des outre-mers (Daloz 2007)
- Justin DANIEL (sous la direction de) L'outre-mer à l'épreuve de la décentralisation, nouveaux cadres institutionnels et difficultés d'adaptation (l'Harmattan 2007)
- Pierre-Yves CHICOT :
  - La départementalisation-régionalisation : l'instauration de la gémellité par le droit ; Pouvoirs Locaux n° 92 1/2012, p 31/40
  - L'environnement juridique des collectivités territoriales françaises et ses transformations (1982-2013) ; Pouvoirs Locaux n° 97 II 2013, p 19/28
  - La fabrique normative de la collectivité territoriale de Guyane, Pouvoirs Locaux n° 98 III/2013 p 121/136

### ✓ Le Pôle documentation du ministère des Outre-mer

#### Le site

<https://documentation.outre-mer.gouv.fr/>

#### La lettre d'information « Cap sur l'Outre-mer »

<http://observatoire-outre-mer.interieur.gouv.fr/site/Documentation/Cap-sur-l-Outre-mer>

Cette lettre a pour vocation de vous informer chaque mois des nouvelles acquisitions du centre de documentation (ouvrages, revues, rapports, ...). Vous avez également la possibilité de la recevoir par mail en vous [abonnant](#).

[http://observatoire-outre-](http://observatoire-outre-mer.interieur.gouv.fr/site/content/download/865/4959/file/CapOM_Avril%202015_ext_n135.pdf)

[mer.interieur.gouv.fr/site/content/download/865/4959/file/CapOM\\_Avril%202015\\_ext\\_n135.pdf](http://observatoire-outre-mer.interieur.gouv.fr/site/content/download/865/4959/file/CapOM_Avril%202015_ext_n135.pdf)

(Avril 2015)

#### Les dossiers thématiques

Les dossiers documentaires proposés ont été élaborés par le pôle documentation de la DGOM. Ils sont destinés à donner les notions essentielles et des textes de référence sur des thématiques spécifiques à l'outre-mer.

#### La veille documentaire NetVibes

Cet espace internet vous permet d'obtenir les actualités de différents sites ayant traités à l'outre-mer et à la documentation juridique et statistique (presse outre-mer, institutions, ...)

<http://www.netvibes.com/outre-mer#Accueil>

### ✓ Quelques autres sites / Outre-mer

#### Service-public.nc : Le portail des administrations calédoniennes

Ce site élaboré par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie constitue le point d'entrée virtuel unique pour les administrés à partir duquel ces derniers pourront accéder à l'ensemble des télé-services proposés par les administrations calédoniennes en matière de santé, d'état civil, de fiscalité, d'emploi, etc. Les recherches se font via un moteur de recherche ou par thématique. Un annuaire liste toutes les administrations de la Nouvelle-Calédonie et une carte interactive localise les mairies du territoire. Regarder la vidéo de présentation de ce portail.

<https://service-public.nc/>

#### Nouveau site MNC (Maison de la Nouvelle Calédonie)

Dans le cadre de la promotion de l'archipel en Métropole, la Maison de la Nouvelle-Calédonie a créé des ressources documentaires accessibles à tous.

[www.mncparis.fr](http://www.mncparis.fr)

#### Site du CRPLC - (Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe)

Ce site est dédié à l'évolution institutionnelle de la Martinique

<http://www2.univ-ag.fr/ctm/#>

#### Laboratoires de Polynésie

<http://www.upf.pf/-Les-laboratoires-.html>

#### Cour des comptes - Rubrique Outre-mer

La rubrique Outre-mer couvre toutes les collectivités, départements et communes, des Antilles (Martinique, Guadeloupe), l'île de la Réunion, la Guyane, les territoires de Mayotte, de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. Elle concerne aussi les services centraux dédiés à l'Outre-mer, les politiques fiscales et problématiques particulières de ces territoires.

<https://www.ccomptes.fr/Thematiques/Territoires/Outre-mer>

**Ministère des Outre-mer**

*Pour découvrir les Outre-mer...Actualité, presse, grands dossiers...*

<http://www.outre-mer.gouv.fr/>

**L'AFD (Agence Française de Développement / Outre-mer)**

<http://www.afd.fr/home/outre-mer>

## II - Evolution des politiques RH et du management

### **Les pratiques de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) dans les collectivités territoriales, 04/2014**

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a confirmé le rôle du CNFPT en matière d'observation en lui attribuant la gestion de l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale (article 12-1-I). « Les pratiques de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) dans les collectivités territoriales » est une étude inscrite au programme 2013 de l'Observatoire des emplois, des métiers et des compétences du CNFPT. Ce programme d'observation, partagé avec le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, porte sur des axes relatifs :

- à une veille nationale sur l'emploi et les métiers territoriaux ;
- à l'analyse des tendances d'évolution en matière de besoins de recrutement et de formation des agents territoriaux ;
- à l'étude prospective des dynamiques d'emploi et de professionnalisation dans les régions ;
- enfin, à l'analyse des pratiques de ressources humaines des collectivités et des établissements publics territoriaux.

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude\\_gpeec\\_0.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude_gpeec_0.pdf?gl=NjliOGJkMzI)

### **Le pilotage de la fonction « Ressources humaines » : ses enjeux, ses acteurs, ses outils, MILLET Marianne - Wikiterritorial, 06/2013**

Dans un contexte budgétaire contraint, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur en raison de son importance dans les dépenses de fonctionnement des collectivités. Plus globalement, la politique « ressources humaines » est au cœur des transformations des organisations et des dynamiques managériales : elle facilite l'ajustement du facteur humain à son environnement. Elle doit être lisible et appropriée par l'ensemble des parties prenantes. Mettre en place un pilotage structuré et efficace de la fonction RH permet de concilier ces deux enjeux.

<http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions-Cles/LepilotagedelafunctionRessourceshumainessesenjeuxsesacteursseoutils>

### **Manager & responsable. Le guide des compétences du manager nouvelle génération - Réseau du management responsable, 2012, 28 p.**

Le guide du management responsable.

Le manager responsable incarne les valeurs d'ouverture, d'exemplarité et de courage

Le manager responsable détient des savoir-être essentiels

- la capacité à communiquer,
- la bienveillance,
- la capacité à décider
- l'humilité, car ses démarches s'inscrivent dans une amélioration continue,
- la ténacité,
- l'empathie...

[http://responsable.kedgebs.com/wp-content/uploads/2014/03/BROCH\\_manag-responsab-bassedef.pdf](http://responsable.kedgebs.com/wp-content/uploads/2014/03/BROCH_manag-responsab-bassedef.pdf)

<http://aframe.fr/site-ami/r%C3%A9seau-du-management-responsable>

✓ Voir aussi

### **Les pratiques des collectivités en matière de télétravail, 02/2014**

Si le télétravail demeure encore naissant au sein de la fonction publique, l'évolution du cadre juridique en 2012, conjuguée aux enjeux auxquels doivent répondre les collectivités territoriales, lui offre de réelles perspectives de développement...

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude\\_teletravail\\_ct.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude_teletravail_ct.pdf?gl=NjliOGJkMzI)

## **Ressources humaines des communes des collectivités d'Outre-mer, 2012**

*Cet article a pour objet de mettre en valeur quelques problématiques liées aux ressources humaines dans les communes des collectivités d'Outre-mer. Il a été réalisé pour les 1res rencontres CNFPT/ Collectivités d'Outre-mer – « Les ressources humaines : un enjeu de développement des territoires et des institutions » - 23/26 juin 2009 - Angers (Article de Marc DEBENE modifié en décembre 2012))*

<http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions-Cles/LesressourceshumainesdescommunesdescollectivitesdOutre-mer>

## **Assises RH 2011 - Les RH, un investissement stratégique : élus, DG, DRH, managers... ensemble pour conduire les mutations ? - Dossier documentaire, INSET Angers, 2011**

*Mutations et changements : Quelles conséquences sur le pilotage et le management des collectivités ?*

*La fonction RH comme levier stratégique de la bonne gouvernance de l'action publique Contemporaine*

*Au coeur du changement : le manager...*

[www.inset-angers.cnfpt.fr/ressource\\_biblio/92.pdf](http://www.inset-angers.cnfpt.fr/ressource_biblio/92.pdf)

## **Collectivités d'Outre-mer - « Les ressources humaines : un enjeu de développement des territoires et des institutions » - Colloque ENACT Angers - 23/26 juin 2009**

[www.cnfpt.fr/sites/default/files/actes\\_rencontres\\_cnfpt\\_com.pdf](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/actes_rencontres_cnfpt_com.pdf)

### ✓ Sélection d'ouvrages

## **La faillite de la pensée managériale : Lost in management 2, DUPUY François - Seuil, 01/2015**

*En apparence, les méthodes de management ne cessent de se renouveler : on ne compte plus les prétendues nouveautés qui apparaissent jour après jour sur ce marché. En réalité, le management tourne en rond : les organisations sont toujours confrontées aux mêmes problèmes et leurs dirigeants puisent dans un corpus de doctrines simplistes les moyens de les résoudre. Dans ce second volume de Lost in management, François Dupuy s'attache à démonter les mécanismes de l'appauvrissement de la pensée managériale et à en montrer les graves conséquences pour les entreprises. L'ignorance persistante des acquis des sciences sociales en particulier cause des ravages. Habillant les idées reçues d'un jargon déconnecté de la «réalité», dirigeants et managers commettent des erreurs de raisonnement et des confusions qui pénalisent toujours plus leurs décisions.*

*À travers des exemples de la vie quotidienne en entreprise, cet ouvrage montre la responsabilité des grands cabinets de conseil et des business schools dans la diffusion de cette pensée paresseuse et de ces pratiques surannées avec lesquelles il est encore temps de rompre.*

## **Le management du travail : une alternative pour améliorer bien-être et efficacité au travail, CONJARD Patrick - ANACT, 2015**

*L'auteur, Patrick Conjard, part de ce point : le travail et le management s'ignorent. Les systèmes d'organisation et de management tendent à minimiser, voire à nier, la subjectivité du travail. Le management a perdu sa fonction régulatrice. Les conséquences sont frappantes : sentiments de mal-être, désengagement, absentéisme, etc. Dans ce contexte, la question de l'influence du management sur les conditions de travail s'impose aujourd'hui à l'agenda social des entreprises. Des tentatives pour « manager autrement » émergent: formation des managers, participation des salariés, responsabilité sociale et environnementale, qualité de vie au travail... Pour l'auteur, elles sont toutefois peu ou pas satisfaisantes et se contentent souvent de répondre aux difficultés par des solutions partielles et locales. Pour dépasser ce constat, l'ouvrage appelle à un véritable changement de paradigme et propose : le modèle du management du travail. Il s'agit de revoir en profondeur le fonctionnement de l'entreprise. Pour Patrick Conjard, la réponse repose sur une conviction : le travail doit être appréhendé comme valeur fondatrice de l'entreprise. Au soutien de cette idée, les salariés doivent pouvoir agir et un cadre organisationnel et managérial nouveau doit les y encourager. Cette approche ambitieuse nécessite d'appréhender le travail de façon plus qualitative et singulière, de revisiter les processus de décision le degré de subordination et d'ouvrir de nouveaux espaces de régulation.*



**Le manager et la dynamique humaine du travail, BLACKBURN Claudine, TETREAU Sylvain - GERESO Editions, 10/2014**

*Dans ce cinquième titre de la série "Managez mieux, Stressez moins", explorez les relations interpersonnelles et leurs dynamiques dans le cadre du travail. Car un management réaliste doit s'appuyer sur une connaissance de l'humain en général et de son équipe en particulier. Vous découvrirez des conseils pour gérer les différentes personnalités qui composent vos équipes, pour mieux communiquer sur les changements organisationnels, et pour anticiper et faire face aux risques psychosociaux.*

*Parce que le rôle de manager est déterminant au sein de votre entreprise, la série "Managez mieux, Stressez moins" vous guidera et vous permettra de développer votre plein potentiel.*

**Vers un leadership au service du management public : favoriser l'émergence de compétences collectives, BACHELARD Olivier, NORMAND Romuald - CANOPE-CNDP, 11/2014**

*Le leadership peut-il servir le management public ? En cherchant à répondre à cette question, l'ouvrage d'Olivier Bachelard et de Romuald Normand rassemble une grande variété de contributeurs (professionnels, experts, chercheurs) en les engageant dans une réflexion sur les nouvelles compétences et responsabilités mises en oeuvre par l'encadrement dans les administrations publiques. En croisant différentes perspectives, de la santé à l'éducation, de l'Etat central aux collectivités territoriales, l'ouvrage dresse un tableau analytique et comparé des transformations en cours dans les métiers et missions de service public.*

*A partir de cas pratiques, les auteurs nous montrent comment le leadership agit sur les ressorts de l'apprentissage organisationnel et de l'intelligence collective dans la conduite du changement et l'amélioration des relations de travail qui contribuent à la modernisation administrative.*

*L'apprentissage du leadership au service du partage de valeurs et d'une vision commune, de la mobilisation des expertises individuelles et collectives, est un atout essentiel pour affronter les défis posés par les transformations de plus en plus rapides des organisations et de leur environnement.*

*L'art de partager les responsabilités est donc une compétence essentielle du cadre public pour accompagner la réforme de l'Etat et les développements de la décentralisation. Ce livre s'adresse à tous ceux qui sont concernés par cette problématique et qui veulent progresser sur cette voie complémentaire des approches managériales plus classiques.*

**La Gestion des Ressources Humaines dans les collectivités territoriales : quels défis pour le management public ? Quels enjeux pour le service public ? IACONO Geneviève, DONZEL Daniel - Gualino, 2013**

*Le monde des collectivités territoriales est entré dans une période de grande turbulence. Devant répondre à une nouvelle réforme institutionnelle dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, les collectivités doivent faire face à des contraintes financières et à des mutations sociétales qui impactent l'ensemble des politiques publiques locales. Par effet de ricochet, c'est la question du «cœur de la mission» des collectivités qui se trouve posée. L'objet de cet ouvrage est de pointer de manière précise les principaux défis qui se posent au monde des collectivités et d'en tirer les conséquences sur la Gestion des Ressources Humaines. Conçu sur une logique pluridisciplinaire, l'ouvrage combine le droit de la fonction publique territoriale comme cadre juridique à l'ensemble des processus RH, des données économiques, fiscales et budgétaires, des réflexions sociologiques et philosophiques pour appréhender les contours du service public local. Fruit d'une réflexion sur la pratique, il donne des repères pour le pilotage du changement stratégique qui s'impose aujourd'hui. L'ouvrage est divisé en trois parties : une première partie est consacrée à la mise en perspective des principaux défis qui impactent le management des collectivités territoriales ; une deuxième partie décrit de manière précise tous les processus RH en intégrant les textes juridiques et les pratiques professionnelles ; une troisième partie ouvre les perspectives de la Responsabilité sociétale territoriale comme levier de management permettant de recharger de sens la mission des agents investis dans le service public local. Cet ouvrage, écrit en duo, est conçu comme un manuel destiné aux étudiants et aux professionnels des collectivités territoriales. Le parti pris est une approche théorique, pédagogique et pratique*

**Managers, gérez vos ressources humaines, votre temps et vos priorités, BLACKBURN Claudine, TETREAULT Sylvain - GERESO Editions, 2013**

*Parce que manager n'a rien à voir avec la chance. Parce que manager ne s'improvise pas. Parce que le management ne se résume pas en une simple théorie. Parce que le management est un art qui s'apprend. Parce que, surtout et avant tout, vous êtes les acteurs de votre réussite.*

*Devenez un manager heureux et compétent avec ce livre accessible et parfaitement adapté à votre situation sur le terrain. Dans ce quatrième titre de la série "Managez mieux, Stressez moins", vous découvrirez comment les managers de tous niveaux doivent gérer leur temps et les innombrables priorités dans l'exécution de leur fonction.*

*Vous trouverez des conseils pratiques pour attirer, conserver, faire évoluer et mobiliser efficacement vos collaborateurs dans une saine gestion des ressources humaines. Parce que le rôle de manager est déterminant au sein de votre entreprise, la série "Managez mieux, Stressez moins" vous guidera et vous permettra de développer votre plein potentiel.*

**Lost in management : la vie quotidienne des entreprises au XXI<sup>e</sup> siècle, DUPUY François - Seuil, 02/2011**

*Une représentation, sinon une idéologie, domine aujourd'hui dans notre pays : celle d'une entreprise régie par la tyrannie du profit et prête à écraser les individus pour atteindre ses fins. L'entreprise serait ainsi le lieu de l'autorité, du pouvoir et du commandement vertical. La réalité, telle que peut l'observer le sociologue de terrain, est le plus souvent très éloignée de cette supposée dictature. Ce qui le frappe au contraire, c'est la progressive liquéfaction des relations de pouvoir traditionnelles dans les communautés de travail. Le pouvoir n'a pourtant pas disparu. Il ne s'est même pas simplement euphémisé en « gouvernance » et « contrôle de performance ». Il est plutôt descendu d'un ou plusieurs crans pour se disperser à la base, au niveau des intermédiaires et des exécutants. De sorte qu'on ne sait plus toujours très bien qui décide quoi, ni même si ceux qui décident sont aussi ceux qui sont responsables. Dans de nombreuses entreprises, le problème n'est plus tant de limiter un pouvoir potentiellement excessif, que de reconstruire une maîtrise minimale de la direction et de ses managers sur l'organisation et ses personnels, y compris ses cadres dont François Dupuy avait dans son précédent ouvrage analysé la grande « déprime ».*

*Tel est le « nouveau combat des chefs ».*

**Le management par le sens au service du bien public, TROSA Sylvie, BARTOLI Annie - SCEREN 2011**

*Aujourd'hui la modernisation de la sphère publique semble trop souvent n'être qu'une affaire d'outils, de réduction de moyens et d'augmentation du contrôle, sans que l'on sache quels sont sa finalité et son impact attendu. Quant aux connotations du management, elles se réduisent parfois à productivité, travail accru et absence d'écoute... Pourtant de telles déviations dans les conceptions et les pratiques ne sont pas une fatalité. Certes les outils sont indispensables pour améliorer le fonctionnement quotidien des services, mais il convient d'inverser la logique en partant du sens (les buts à atteindre et les enjeux du changement), afin de positionner les instruments de gestion dans un cadre cohérent. Le « management par le sens » ouvre ainsi des voies constructives pour les cadres mobilisés sur des processus orientés par les missions et améliorés par l'implication des agents. Il peut faire avancer les réformes au service du bien public, en facilitant la compréhension des enjeux et la prise en compte de leur complexité. Ce chemin est complexe car il suppose une réflexion prospective et une vision globale des finalités, ce qui peut provoquer davantage de débats, voire de divisions autour du sens. Mais il est aussi plus riche et il a déjà fait la preuve de son réalisme. Ce livre montre ainsi que des expériences concrètes sont en marche, et que des prises de conscience se développent dans toutes les sphères publiques. Il s'adresse à tous ceux qui s'impliquent dans la modernisation du service public ainsi qu'aux étudiants et aux chercheurs travaillant sur ce thème.*

✓ **Sélection d'études réalisées à l'INET**

**Qui sont les cadres dirigeants dans les grandes collectivités aujourd'hui ? (juin 2013)**

Promotion Paul Éluard - [Consulter l'étude](#)

**Connaître et reconnaître l'encadrement intermédiaire dans la Fonction publique territoriale (juin 2013)**

Promotion Paul Éluard - [Consultez l'étude](#)

**Égalité professionnelle hommes-femmes : des clés pour agir (mai 2013)**

Promotion Paul Éluard - [Consultez l'étude](#)

**Gérer et anticiper les fins de carrière (juin 2012)**

Promotion Salvador Allende - [Consultez l'étude](#)

**Mutualisation des services, enjeu d'intégration intercommunale (mai 2011)**

Promotion Robert Schuman - [Consulter l'étude](#)

**Les précarités dans la fonction publique territoriale : quelles réponses managériales ? (juin 2011)**

Promotion Robert Schuman - [Consulter l'étude](#)

**Mutualisation: quel rôle et quelles transformations pour la fonction ressources humaines ? (2010)**

Promotion Aimé Césaire - [Consulter l'étude](#)

**Possibilité d'abonnement à la Lettre d'information « Management et ressources humaines » (INET) :**

[lettre.management-rh@cnfpt.fr](mailto:lettre.management-rh@cnfpt.fr)

## 1 - Responsabilité sociale des collectivités envers leurs agents

### L'action sociale pour les agents des collectivités territoriales - **CNFPT**, 2013, 45 p.

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qualifie l'action sociale de dépense obligatoire et impose à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de mettre en oeuvre des prestations d'action sociale en direction de leurs agents.

La loi du 2 février 2007, quant à elle, consacre la définition de l'action sociale comme visant « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles ». Dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin d'en décider le principe, le montant et les modalités.

L'enquête confiée au CNFPT s'articule autour de deux volets complémentaires : • Un premier volet quantitatif destiné à identifier des prestations sociales proposées par les grandes collectivités (villes et EPCI de plus de 40 000 habitants, conseils généraux et régionaux et à mesurer les évolutions depuis la promulgation de la loi de 2007 ;

• Un second volet qualitatif visant à fournir des éléments explicatifs sur les pratiques des petites et moyennes collectivités (15 000 habitants maximum) en matière d'action sociale.



[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude\\_action\\_sociale\\_agents\\_ct.pdf?q=ODUwMGE2Y2I](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude_action_sociale_agents_ct.pdf?q=ODUwMGE2Y2I)

### Action sociale et collectivités territoriales : un soutien aux agents, un outil de management

Obligatoires depuis 2007, les prestations d'action sociale s'inscrivent progressivement au menu des collectivités territoriales. Elles s'y imposent chaque jour davantage comme un rouage essentiel de la gestion des ressources humaines et du management local. Elle permet l'amélioration des conditions de vie des personnels dans des domaines aussi divers que la restauration, le logement, la famille et les loisirs. Ces prestations (Chèques-vacances, arbres de Noël...) sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités. Une démarche essentielle dans les collectivités locales, en particulier en période de crise économique, et de stagnation du point d'indice.

<http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/action-sociale-et-collectivites-territoriales-un-soutien-aux-agents-un-outil-de-management/>

#### Sommaire du dossier

- 1 - [Action sociale : des prestations destinées aux agents et à leurs familles](#)
- 2 - [Les chiffres clés de l'action sociale des collectivités territoriales](#)
- 3 - [Action sociale : de l'accompagnement au levier managérial](#)
- 4 - [L'action sociale dans la fonction publique territoriale en 10 questions](#)

### Action sociale : des prestations destinées aux agents et à leurs familles ? - **Gazette des communes (la)**, 18/10/2013

Obligatoire depuis cinq ans dans les collectivités, l'action sociale s'est fortement développée ces dernières années. Elle concerne l'amélioration des conditions de vie des personnels dans des domaines aussi divers que la restauration, le logement, la famille et les loisirs.

<http://www.lagazettedescommunes.com/141256/action-sociale-des-prestations-destinees-aux-agents-et-a-leurs-familles/print#>

**Les chiffres clés de l'action sociale des collectivités territoriales - Gazette des communes (la), 20/10/2013**

<http://www.lagazettedescommunes.com/195611/les-chiffres-cles-de-laction-sociale-des-collectivites-territoriales/print>

**Action sociale : de l'accompagnement au levier managérial - Gazette des communes (la), 20/09/2013**

*Obligatoires depuis 2007, les prestations d'action sociale s'inscrivent progressivement au menu des collectivités territoriales. Elles s'y imposent chaque jour davantage comme un rouage essentiel de la gestion des ressources humaines et du management local.*

<http://www.lagazettedescommunes.com/195621/action-sociale-de-laccompagnement-au-levier-managerial/print#>

**L'action sociale dans la fonction publique territoriale en 10 questions - Gazette des communes (la), 03/09/2013**

<http://www.lagazettedescommunes.com/196482/laction-sociale-dans-la-fonction-publique-territoriale-en-10-questions/print#>

**Les prestations sociales accordées aux agents des collectivités territoriales en 10 questions - Gazette des communes (la), 02/09/2013**

<http://www.lagazettedescommunes.com/52854/les-prestations-sociales-accordees-aux-agentes-des-collectivites-territoriales-en-10-questions/>

**Sur le web :**

<http://www.cnas.fr/>

**Dossier Gazettedescommunes.com Mise à jour 04/ 2015 (Club RH)**

<http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/la-complementaire-sante-et-prevoyance-des-agentes-territoriaux/>

**Sommaire du dossier**

[Mutuelles : Les collectivités s'emparent du dispositif](#)

[Protection sociale : premières tendances dans les collectivités](#)

[Les fonctionnaires se soignent mal, malgré la création de la participation employeur](#)

[Protection sociale : « Un risque de précarité important pour les territoriaux »](#)

[Les centres de gestion accompagnent la participation employeur](#)

[Après cinq ans de gestation, le décret paraît enfin](#)

[Mutuelles : la liste des contrats labellisés est parue](#)

[Pourquoi les assureurs sont absents de la protection complémentaire des fonctionnaires territoriaux](#)

[Protection sociale : faut-il avoir peur du regroupement des mutuelles ?](#)

[Une attente forte des territoriaux, chiffres à l'appui](#)

[Etat des lieux : une couverture insuffisante et inégalitaire](#)

[Peu de collectivités participent au financement des complémentaires santé](#)

[Le mouvement mutualiste et la solidarité intergénérationnelle menacés ?](#)

[Protection sociale complémentaire : choisir entre labellisation et convention – Analyse juridique](#)

[Protection sociale complémentaire : une nouvelle concurrence entre mutuelles et assurances](#)

[La Commission européenne donne son feu vert](#)

[Ce que prévoyait le projet de décret](#)

[Protection sociale complémentaire – une avancée pour les agents, une nouvelle responsabilité pour les employeurs locaux](#)

### **Formation : des dispositifs efficaces contre l'illettrisme, DJAVADI Aurélie - Gazette des Communes (la), 04/05/2015, n° 2268-2269, pp. 62-63**

*Les formations aux savoirs de base s'ancrent de plus en plus dans les contextes professionnels. Clé de leur réussite, cette évolution suppose un enseignement sur mesure. Bientôt un référentiel national au CNFPT.*

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1426/ip1426.pdf>

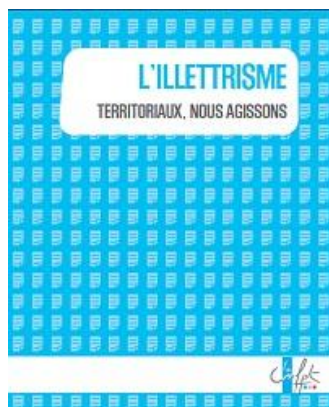
<http://www.anlci.gouv.fr/>

### **L'expertise du CNFPT en matière de lutte contre l'illettrisme. 2013**

*L'illettrisme, une priorité nationale portée par les territoires*

*Des collectivités à la pointe*

*Le CNFPT au service des collectivités*



<http://www.calameo.com/read/001549856722232a352a5>

### **La lutte contre l'illettrisme. Guide à l'usage des collectivités pour sensibiliser, repérer et s'engager dans une démarche formation**

*Ce guide, mis à disposition des collectivités et plus précisément des services RH-formation, a pour objectif de permettre aux collectivités souhaitant s'engager dans la lutte contre l'illettrisme, de disposer d'un guide pratique de mise en œuvre et de ressources, facilitant ainsi le montage opérationnel d'un dispositif de formation. Cliquez sur l'image pour accéder au guide.*



[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/guide\\_illettrisme.pdf](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/guide_illettrisme.pdf)



### **Attirer les personnes en situation d'illettrisme dans les médiathèques ?**

« Ce sont les agents de terrain qui ont exprimé le besoin d'être formés spécifiquement à la problématique de l'illettrisme », explique Marie-Christine Gire, conseillère formation de la délégation Languedoc-Roussillon du CNFPT.

[\[Lire la suite\]](#)

### **NORD-PAS-DE-CALAIS**



### **Une réponse personnalisée pour les moins qualifiés**

« Le taux d'illettrisme dans le Nord-Pas-de-Calais est légèrement supérieur à la moyenne nationale (11 % en 2012, selon l'ANLCI), et les collectivités territoriales sont concernées au même titre que les entreprises locales, constate Serge Valentin », directeur adjoint de la formation de la délégation régionale du CNFPT. [\[Lire la suite\]](#)

### **PAYS DE LA LOIRE**



### **Accompagner l'intégration des emplois d'avenir**

Pour accompagner la montée en puissance du dispositif des emplois d'avenir, la délégation CNFPT des Pays de la Loire propose aux collectivités qui le souhaitent un accompagnement à l'intégration des jeunes peu ou pas qualifiés.

[\[Lire la suite\]](#)

### **RHÔNE-ALPES**



### **D'une formation « intra » à une offre « inter » collectivités**

La mise en place, il y a 4 ans, d'un dispositif de formation aux savoirs de base et aux compétences clés à l'attention des agents de la Ville de Villeurbanne est née d'une volonté politique forte de lutter contre l'illettrisme. [\[Lire la suite\]](#)



## ✓ Des témoignages sur les situations d'illettrisme

Témoignage d'un agent polyvalent du service logistique de la délégation CNFPT du Nord-Pas-de-Calais  
Franck Delvas est agent polyvalent du service logistique de la délégation CNFPT du Nord-Pas-de-Calais.  
« *J'ai travaillé pendant seize ans comme manutentionnaire à l'imprimerie, mais j'ai dû changer de poste à cause de risques pour mon audition* », explique-t-il. S'il avoue ne « *jamais avoir trop aimé l'école* », il n'avait pas rencontré de difficultés particulières dans son travail jusque-là. [\[Lire la suite\]](#)

Témoignage d'un agent d'entretien de la mairie de Limoges  
« *Enfant, je me suis sentie abandonnée par la maîtresse de CP. J'étais bloquée, j'avais perdu toute confiance en moi*, se souvient Agnès Goncalves, agent d'entretien de la Ville de Limoges depuis une dizaine d'années. [\[Lire la suite\]](#)

Témoignage d'un agent polyvalent à la mairie de Nexon  
« *C'est madame le maire de Nexon, Liliane Jamin, qui m'a fait confiance en me recrutant pour un contrat de deux ans en tant qu'agent polyvalent. À la fin de ce premier contrat, je suis retourné la voir avec un projet, celui de passer le CACES, et une ambition : devenir agent de maîtrise d'ici quelques années.* »  
[\[Lire la suite\]](#)

Témoignage du responsable du service de la Gestion prévisionnelle de l'emploi, des compétences et de la formation de la CAPA  
« *En 2009, la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) a été directement sollicitée par des agents de catégorie C qui souhaitaient bénéficier d'une formation au développement de compétences clés*, se souvient Carole Orsoni, responsable du service de la Gestion prévisionnelle de l'emploi, des compétences et de la formation de la CAPA. [\[Lire la suite\]](#)

<http://www.cnfpt.fr/content/temoignages-situations-dillettrisme?gl=NjliOGJkMzI>

## ✓ L'illettrisme dans les Outre-mer.

**Le défi de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins, JANKY Eustase - Avis et rapport du CESE, 02/2015, 244 p.** (« Évaluer, prévenir et mieux lutter contre l'illettrisme et le décrochage scolaire dans les Outre-mer, p. 37... »)

*La prévention et la lutte contre l'illettrisme sont transversales. Ce sont des actions qui ont vocation à avoir une incidence tout au long de la vie des personnes : de la petite enfance à l'âge adulte.)*

*En maintenant une approche globale de la question de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins, en s'intéressant à leur scolarisation, du plus jeune âge jusqu'à l'enseignement supérieur, mais aussi à leurs activités associatives, culturelles et sportives ainsi qu'à leurs conditions d'insertion sur le marché du travail et dans la société, l'avis du CESE veut souligner les spécificités ultramarines et proposer un ensemble de préconisations dédiées aux jeunes ultramarins en vue de leur insertion. Le diagnostic a notamment établi des taux d'illettrisme et de décrochage scolaire élevés, des taux de chômage insupportables dans la plupart des territoires ultramarins et, dans une proportion importante, une jeunesse désenclavée sur le chemin de la déshérence. Il est donc impératif et urgent d'agir en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes qui constituent d'abord et avant tout l'avenir et la richesse de la France.*

[http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport\\_telechargement/var/storage/rapports-publics/154000162/0000.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/154000162/0000.pdf)

**Les difficultés face à l'écrit en langue française : Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l'écrit à Mayotte, DAUDIN Véronique, MICHAÏLESCO Fabrice - Insee Mayotte Infos, 02/2014, n° 70, 6 p.**

*En 2012, à Mayotte, les difficultés face à l'écrit sont fortement liées aux étapes récentes du développement de la scolarisation. Trois personnes sur dix n'ont jamais été scolarisées et deux sur dix n'ont pas débuté leur scolarité à Mayotte. Les personnes scolarisées à Mayotte ou en France métropolitaine représentent ainsi seulement 48 % de la population mahoraise. Parmi elles, une personne sur trois est en situation d'illettrisme. Au total, 58 % des habitants en âge de travailler ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit en langue française. La langue parlée durant l'enfance est un élément explicatif, le français n'étant la langue maternelle que d'un Mahorais sur dix.*

*Les jeunes générations, qui ont été plus largement scolarisées, sont dans une situation particulièrement préoccupante à l'écrit, même celles ayant des diplômes. La population en cours d'études n'est pas épargnée : un élève sur trois de 16 ans ou plus ne maîtrise pas les compétences de base à l'écrit en français. ...*

[http://insee.fr/fr/insee\\_regions/mayotte/themes/infos/infos70/infos70.pdf](http://insee.fr/fr/insee_regions/mayotte/themes/infos/infos70/infos70.pdf)

[http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=27&ref\\_id=20788](http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=27&ref_id=20788)

**Le défi de l'illettrisme et de l'échec scolaire dans les départements d'outre-mer - Informations sociales, 11-12/2014. « Populations d'outre-mer »**

<http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/x-publications/informations-sociales>

**Nouvelle-Calédonie : 18% des adultes en situation d'illettrisme, BENOIT Jacques, DENIS Thomas - INSEE Nouvelle-Calédonie, 11/2013, n° 29, 6 p.**

*En 2013, un adulte sur quatre âgé de 16 à 65 ans, éprouve des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Ces difficultés sont graves ou fortes pour 18 % de la population.*

*L'illettrisme frappe ainsi 29 000 personnes en Nouvelle-Calédonie. Le parcours scolaire est le principal déterminant des carences en français. Cependant, la situation calédonienne face à l'écrit est moins défavorable que dans la plupart des départements d'outre-mer. À l'inverse, en matière de calcul, les performances des Calédoniens sont préoccupantes, y compris pour les jeunes générations. C'est aux Îles Loyauté que les lacunes sont les plus fréquentes quel que soit le domaine de compétence évalué.*

<http://www.isee.nc/societe/enseignement-education/illettrisme>

**116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011, MICHAÏLESCO Fabrice, LE GRAND Hervé - INSEE Partenaires, 10/2013, n° 27, 4 p.**

*En 2011 à La Réunion, 116 000 personnes sont en situation d'illettrisme, soit 22,6 % des 16 à 65 ans ayant été scolarisés en France. Ce nombre a augmenté de 16 000 personnes entre 2007 et 2011 en raison notamment de la croissance de la population. Les hommes sont deux fois plus en difficulté que les femmes. Les conditions de vie durant l'enfance sont déterminantes sur les compétences à l'écrit : les personnes qui ont connu des difficultés financières, qui parlaient uniquement créole, qui ne lisaient jamais ou dont les parents n'avaient pas de diplôme rencontrent plus de difficultés à l'âge adulte.*

*Face à l'écrit, les plus jeunes sont moins souvent en difficulté que leurs aînés. Néanmoins à La Réunion, un jeune sur sept reste en situation d'illettrisme. Ce taux ne baisse pas entre 2007 et 2011. En revanche, entre 60 et 65 ans, le nombre de personnes en situation d'illettrisme régresse du fait de la sortie du champ de l'étude des générations les moins bien scolarisées.*

*L'accès aux études supérieures assure la maîtrise des compétences. Les jeunes diplômés réunionnais disposent d'un niveau à l'écrit et en compréhension orale similaire à leurs homologues métropolitains. Ils ont cependant, à l'instar de la population réunionnaise, de fortes lacunes en calcul.*

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/reunion/themes/insee\\_partenaires/ip27/ip27.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/reunion/themes/insee_partenaires/ip27/ip27.pdf)

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1426/ip1426.pdf>

**Mayotte - 200 parcours de formation pour lutter contre l'illettrisme - info FORMATION (I'), 01-15/09/2012, n° 817, p. 30**

*Opcalia a rendu publics les résultats d'une enquête menée à Mayotte avec l'appui de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et des principaux acteurs territoriaux, sur la maîtrise des compétences de base dans les entreprises locales*

<http://www.ancl.gouv.fr/Portail-des-regions/Mayotte/Priorites>

[Télécharger l'état des lieux 2012 Mayotte](#)

[Télécharger le plan d'action régional MAYOTTE](#)

## Le défi de l'illettrisme et de l'échec scolaire dans les départements d'outre-mer

Plus marqué à La Réunion (25 %), qu'aux Antilles (de 14 et 17 %), l'échec scolaire est plus préoccupant encore en Guyane et à Mayotte. Ces deux départements comptent respectivement 39 % et 56 % de jeunes qui ont achevé leur scolarité et qui n'ont obtenu aucun diplôme (19 % en métropole). Si les jeunes issus de l'immigration sont les plus affectés, ce sont en réalité toutes les populations défavorisées qui sont concernées. La situation est pire encore à Mayotte où, en 2012, 35 % des personnes âgées de 15 ou plus n'ont jamais été scolarisées, tandis que parmi celles qui l'ont été, plus de la moitié n'ont aucun diplôme qualifiant; parmi les jeunes de 15 à 29 ans la proportion, à cette date, est encore de 56 %.

À la fois conséquence et cause de précarité économique, cet échec scolaire et l'illettrisme qui souvent l'accompagne pèsent sur le niveau de qualification de la population active et constituent un frein majeur au développement. À titre d'exemples, en Guadeloupe et à la Réunion, plus de 20 % des adultes d'âge moyen (25-39 ans) sont illettrés, et environ 15 % éprouvent de graves difficultés. Ce taux est plus élevé encore parmi les adultes d'âge mûr (30-39 ans) où 25 % des Guadeloupéens et 29 % des Réunionnais sont concernés.

Parce qu'elle affecte fortement la capacité des jeunes à trouver un emploi, cette situation exige un effort soutenu d'amélioration de la qualité de l'éducation dès le primaire, associé à un programme volontariste de préscolarité des enfants des milieux les plus défavorisés. Une priorité doit être accordée à la Guyane et à Mayotte où la préscolarisation (3-5 ans) est particulièrement défailante. Entre 6 et 15 ans, les taux de scolarisation y demeurent très faibles et chutent aussi plus rapidement, avant même l'âge de fin de la scolarité obligatoire. La nécessité s'impose également d'une attention soutenue aux difficultés liées à une maîtrise insuffisante du français et à la pratique courante de langues nationales ou vernaculaires. Sur ce point, ce sont les conditions et méthodes d'enseignement qui doivent être repensées pour répondre efficacement aux besoins réels de populations.

### Claude-Valentin Marie

Conseiller pour l'outre-mer auprès de la direction de l'Ined.

**L'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme)**

*Pour l'accès de tous à la lecture, l'écriture et aux compétences de base*  
<http://www.anlci.gouv.fr/>

**La prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'École. De la maternelle au baccalauréat**

<http://www.education.gouv.fr/cid74737/la-prevention-et-la-lutte-contre-l-illettrisme-a-l-ecole.html>

**Union régionale de lutte contre l'illettrisme en Picardie**

<http://www.urlip.fr/>

**Un kit pédagogique AEF (Actions Enfance Famille) contre l'illettrisme - Eduscol. Portail national des professionnels de l'éducation**

*Un kit pédagogique pour sensibiliser les équipes pédagogiques et la communauté éducative à la situation des parents en situation d'illettrisme ou de grande fragilité linguistique. À travers des outils clé en main, ce kit permet aux professionnels de l'éducation de s'informer et de participer à l'organisation d'actions partenariales en direction des parents.*

<http://eduscol.education.fr/cid74936/kit-pedagogique-aef-contre-l-illettrisme.html>

1. [L'illettrisme : s'entendre sur les mots](#)
2. [Quelques données chiffrées](#)
3. [Être parent quand on est en situation d'illettrisme](#)
4. [Les actions éducatives familiales : de quoi s'agit-il ?](#)
5. [Des effets positifs pour les parents](#)
6. [Les actions éducatives familiales : un outil au service de la professionnalisation des équipes éducatives](#)
7. [Repérer les parents en situation d'illettrisme pour les mettre en confiance](#)
8. [« En parler » : comment aborder la question ?](#)
9. [Orienter les parents vers des solutions adaptées](#)
10. [Comment présenter la démarche des AEF ? - Un exemple d'une trame d'intervention](#)

**Centre ressources illettrisme de la région PACA**

<http://www.illettrisme.org/>

### 3 - RPS (Risques Psychosociaux) - Souffrance au travail... Le bonheur au travail

---

#### La prise en compte de la pénibilité au travail dans la FPT - CNFPT, 2014

À travers les politiques de ressources humaines et les pratiques de quelques collectivités, cette étude vise à observer la prise en compte des problématiques de conditions de travail et plus particulièrement de pénibilité au travail, ainsi que les dispositifs mis en place par les collectivités pour permettre leur prévention et leur traitement.

<http://www.cnfpt.fr/content/prise-compte-penibilite-au-travail-fpt?gl=NjliOGJkMzI>

#### Colloque "pénibilité au travail prévenir et accompagner", 3 juillet 2014 à Paris - CNFPT, CCSFPT, FNCDG



[http://www.cnfpt.com/sites/default/files/actes\\_numeriques\\_colloque\\_penibilite\\_au\\_travail\\_3\\_07\\_2014.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.com/sites/default/files/actes_numeriques_colloque_penibilite_au_travail_3_07_2014.pdf?gl=NjliOGJkMzI)

#### Discuter du travail pour mieux le transformer - Travail et changement, 21/01/2015, 16 p.

Le besoin de réinitier des temps de débat dans les entreprises n'est plus contesté. La mise en oeuvre d'espaces de discussion coconstruits, centrés sur l'expérience du travail, constitue un levier intéressant d'innovation sociale et d'action sur les organisations.



<http://www.anact.fr/portal/pls/portal/docs/1/16310384.PDF>

#### Etude santé au travail et risques professionnels - CNFPT, 12/2012

En 2009, le nombre de journées d'absence pour raison de santé est en augmentation sensible, par rapport à 2007, pour les agents titulaires. Ainsi, en 2009, un agent titulaire ou stagiaire a, en moyenne, été absent 22,3 jours pour raison de santé (c'est-à-dire maladie ordinaire, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle) contre 20,9 en 2007. C'est dans les régions que la croissance est la plus importante : le nombre moyen de journées d'absence pour raison de santé passe de 20,5 à 28,1 jours, soit 7,6 jours supplémentaires dont 4,6 jours qui concernent des absences pour longue maladie. L'augmentation dans les régions peut s'expliquer par la modification de la structure des personnels, suite aux transferts de personnel de l'État entre 2007 et 2009.

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude\\_la\\_sante\\_au\\_travail\\_et\\_les\\_risques\\_professionnels\\_des\\_agents\\_territoriaux\\_en\\_2009\\_1.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude_la_sante_au_travail_et_les_risques_professionnels_des_agents_territoriaux_en_2009_1.pdf?gl=NjliOGJkMzI)



### **La tyrannie de l'immédiateté - Les mercredis de l'INET, 28/11/2012**

*Le rapport au temps est une préoccupation ancienne, mais il revêt aujourd'hui une acuité particulière. Alors que tous les outils sont à notre disposition pour gagner du temps, pour prendre du temps, celui-ci semble toujours nous faire défaut.*

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/dossier\\_documentaire\\_mip\\_tyrannie\\_de\\_l\\_immediatete\\_28.11.12\\_in\\_t\\_ext.pdf?gl=NmQ0YzY2NTM](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/dossier_documentaire_mip_tyrannie_de_l_immediatete_28.11.12_in_t_ext.pdf?gl=NmQ0YzY2NTM)

<http://video.cnfpt.fr/notions-cles/28-novembre-2012-la-tyrannie-de-limmediatete>

### **La prise en compte des risques psychosociaux dans les collectivités territoriales - CNFPT, 06/2012**

*A travers les pratiques des collectivités, cette étude a pour objectifs d'observer le niveau de prise en compte des problématiques de risques psychosociaux et l'implication des collectivités dans la prévention et le traitement des risques dans ce domaine ainsi que de mettre en évidence les pratiques et les modes d'intervention des collectivités*

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude\\_risques\\_psychosociaux\\_2012.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude_risques_psychosociaux_2012.pdf?gl=NjliOGJkMzI)

✓ **Le bonheur au travail**

### **Manager ou l'art de concilier contrôle et confiance - Les mercredis de l'INET, 25/02/2015**

*« Les organisations sont aujourd'hui confrontées à un environnement complexifié, un besoin d'adaptation constante et une culture de résultats de plus en plus prégnante.*

*Ce phénomène se répercute indéniablement sur les missions des managers, confrontés à de nouvelles exigences de performance et aux attentes de plus en plus fortes de leurs collaborateurs.*

*Pour garantir l'efficacité et l'homogénéité de l'action publique, ces vingt dernières années ont vues, les règles, normes et procédures se généraliser.*

*Le rôle du manager s'est trouvé inséré dans un système organisé où le volet humain a du mal à trouver sa place.*

*Pourtant, aujourd'hui une autre conception du management semble se manifester. Celle-ci se baserait sur la motivation des collaborateurs émergeant elle-même davantage du sens donné à leur action qu'aux directives transmises.*

*Ce management reposerait sur la confiance permettant ainsi au manager de s'appuyer sur des personnes dotées d'aptitudes diverses et d'encourager la coopération et la créativité. »*

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/dossier\\_doc.pdf](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/dossier_doc.pdf)

### **Bonheur, motivation et performance au travail - INSET Angers, 27/06/2014, Dossier documentaire**

*Qu'est-ce que le bonheur, le bien-être au travail ? Tour d'horizon sur les grandes avancées scientifiques sur le bonheur, en psychologie positive, cette nouvelle « science du bonheur et du bien-être ». Comment apprendre à être heureux au travail, ou mettre en place un management favorisant le bonheur, et donc la performance au travail.*



[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/bilbio\\_bonheur\\_motivation\\_et\\_performance\\_au\\_travail\\_2014\\_0.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/bilbio_bonheur_motivation_et_performance_au_travail_2014_0.pdf?gl=NjliOGJkMzI)

## **Le bonheur au travail, documentaire sur Arte**

Sur Arte mardi 24 février à 20h50 (85 min)

<http://www.arte.tv/guide/fr/051637-000/le-bonheur-au-travail>

## **Ressources du Bonheur au travail**

<http://www.journeesdubonheurautravail.org/#!science-et-pratiques/cumg>

## **Le bonheur est-il soluble dans la performance ? - Les mercredis de l'INET, 02/2011**

*L'actualité nous montre le prix payé par les hommes et les organisations au nom d'une performance dont les contours ne sont pas aussi évidents qu'il n'y paraît... On se souvient de la tentative, au début des années soixante-dix, du roi du Bhoutan d'imposer la notion du "bonheur national brut", de celle du programme des nations unies pour le développement de définir des indicateurs de développement humain, et plus près de nous des travaux de la commission Stiglitz-Sen. L'actualité nous montre également le prix payé par les hommes et les organisations au nom d'une performance dont les contours ne sont pas aussi évidents qu'il n'y paraît.*

*La performance, qu'elle soit interne aux organisations publiques ou qu'elle se rapporte à l'action et aux politiques publiques, ne saurait-elle être que gestionnaire ? Quel regard porter sur les critères actuels de la performance et comment en imaginer d'autres ? Le bonheur serait-il en définitive une idée neuve en terres de management territorial ?"*

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/dossier\\_documentaire\\_mercredis\\_inet\\_bonheur\\_est\\_il\\_soluble\\_16.02.11\\_int\\_ext.pdf?gl=NmQ0YzY2NTM](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/dossier_documentaire_mercredis_inet_bonheur_est_il_soluble_16.02.11_int_ext.pdf?gl=NmQ0YzY2NTM)

## **4 - Etat des lieux des questions sociales outre-mer : Prestations sociales - Appui aux familles**

---

### **Les outre-mer français : conditions de vie, santé et protection sociale, GONZALES Lucie, SAINT-POL Thibaut (de) - Revue Française des Affaires Sociales, 02/2015, n° 4, 135 p.**

*Les outre-mer français représentent, avec 2,7 millions d'habitants, 4 % de la population française. Mais les données manquent bien souvent pour décrire leur réalité.*

*L'ambition de ce numéro est de réunir des connaissances relatives à la plupart des départements et territoires concernés : les Antilles, l'océan Indien, le Pacifique. La diversité qu'ils expriment en matière de santé, de lutte contre le chômage ou d'accès au logement conduit pourtant à conclure à l'existence de caractéristiques communes à ces territoires.*

*Les relations ambiguës entretenues avec la métropole sont notamment mises au jour : la République doit concilier à la fois une égalité parfaite de traitement et une adaptation des politiques publiques à des contextes bien spécifiques.*

<http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2014-4.htm>

### **Les prestations familiales et de logement, en Métropole et dans les DOM : 50 milliards d'euros en 2013, LHOMMEAU Bertrand - Études et Résultats, n°912, Drees, 04/2015**

*Fin 2013, 6,8 millions de familles bénéficient de 32,2 milliards d'euros de prestations familiales versées dans l'année, soit 394 euros par mois en moyenne pour chaque foyer aidé. Un montant en progression annuelle de 1 % en euros constants. Pour la deuxième année consécutive, la part de la prestation d'accueil du jeune enfant est en repli, en raison du recul modéré mais continu de la natalité depuis 2010.*

*En 2013, les allocations familiales versées, en Métropole, à toutes les familles comptant au moins deux enfants à charge représentent 40 % des prestations familiales. Elles contribuent en moyenne à 5 % du revenu disponible total des familles bénéficiaires.*

*Dans les DOM, les familles sont éligibles aux allocations familiales dès le premier enfant. Ces dernières représentent 47 % de l'ensemble des prestations familiales. Le poids de l'allocation de soutien familial dans les prestations ultramarines est près de quatre fois plus élevé qu'en Métropole, les familles monoparentales y étant beaucoup plus nombreuses. Enfin, 6,5 millions de foyers bénéficient d'aides au logement. La revalorisation des plafonds des loyers de référence et des charges forfaitaires de 2,15 %, et la poursuite d'un contexte économique dégradé contribuent à une progression de 3 % en euros constants de cette dépense.*

<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er912.pdf>



**Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les Français, GAUTIER Arlette - Informations sociales, 11-12/2014, n° 186, pp. 70-80**

*La politique familiale française est restée, longtemps après la création en 1946 des départements d'outre-mer, discriminatoire à leur égard. Le tournant social des années 1970 a accéléré le rattrapage et, dans les années 2000, une quasi-égalité a été atteinte avec la métropole. Des différences persistent toutefois dans la nature et le montant des prestations, esquissant une moindre reconnaissance de la citoyenneté sociale des parents des Dom, surtout des mères.*

**La santé dans les outre-mer, une responsabilité de la République - Cour des Comptes, 12/06/2014**

*La Cour des comptes a rendu public, le 12 juin 2014, un rapport sur la santé dans les outre-mer. Avec leurs spécificités géographiques, humaines et organisationnelles, les départements et collectivités d'outre-mer ont en commun d'être confrontés à des problématiques sanitaires d'une nature et d'une ampleur souvent particulières. Si les collectivités d'outre-mer ont un statut qui, aux termes de l'article 74 de la Constitution, « tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République », la République est une. Quelles que puissent être les organisations politiques et administratives, il appartient en dernier ressort à l'État d'en être l'ultime garant et de veiller à ce que soit assurée l'égalité de chacun dans le domaine de la santé.*  
<https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-sante-dans-les-outre-mer-une-responsabilite-de-la-Republique>

**Focus : les prestations familiales dans les Dom : évolution comparée avec la métropole de 2003 à 2013 - L'essentiel - CAF, n° 148, 07/2014**

*...La crise économique, et notamment la dégradation du marché du travail, ainsi que des évolutions réglementaires ont entraîné la hausse des prestations de solidarité et d'insertion. En outre, la progression des AL est beaucoup plus dynamique dans les Dom. Enfin, si les évolutions sont relativement homogènes entre les Dom pour les prestations de solidarité, elles se distinguent pour la petite enfance et les aides au logement (AL)...*  
<https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/148%20-%20essentiel%20-%20Dom.pdf>

**Outre-mer : une précarité hors norme - Gazette des communes (La), 21/07/2014, pp. 19-24**

*Des difficultés massives et des projections sombres : A la pauvreté va s'ajouter, à court terme, le vieillissement brutal d'une population précaire. Deux problématiques synonymes de tensions et de dépenses sociales à la hausse.*

- des indicateurs qui illustrent l'écart avec la métropole
- l'Etat interpellé sur le cas, extrême, de Mayotte

*Des choix qui se démarquent du modèle métropolitain : Dans un objectif d'autonomisation de la population, les acteurs locaux de l'action sociale, institutionnels et associatifs, misent fortement sur la participation des habitants.*

- la Réunion : un lieu expérimental dédié à l'insertion de jeunes à la dérive

*"Les collectivités doivent investir dans l'éducation" - Entretien avec Hervé Guéry, spécialiste de l'observation sociale dans les DOM, directeur du bureau d'études Compas (Centre d'observation et de mesures des politiques d'action sociale).*

[http://www.ccomptes.fr/content/download/69055/1863914/version/3/file/20140612\\_rapport\\_thematique\\_sant\\_e\\_outre\\_mer.pdf](http://www.ccomptes.fr/content/download/69055/1863914/version/3/file/20140612_rapport_thematique_sant_e_outre_mer.pdf)  
<http://www.lecese.fr/travaux-publies/pour-une-europe-ultramarine>

**Exclusion et dispositifs sociaux dans l'outre-mer du Pacifique. L'exemple de la prostitution de rue en Polynésie française, SERRA MALLOT Christophe - Revue Française des Affaires Sociales, 09/20014, n° 4, pp. 90-113**

*Une recherche mise en œuvre en 2009 dans l'agglomération urbaine de Tahiti (Polynésie française), auprès de personnes exerçant la prostitution de rue, a mis en évidence la précarité des conditions de vie, les stratégies adaptatives utilisées par les différents acteurs concernés (hommes, femmes, et transgenres ou raerae) face à l'exclusion et à la stigmatisation subies, ainsi que leur renforcement induit par une vision essentialiste, culturellement déterminée, d'une tradition locale.*

*Nous nous intéresserons, au-delà de la dimension culturelle, au processus de construction normative des rapports sociaux, à leur intériorisation par les divers acteurs et à leur influence sur les modalités d'action individuelle et de socialisation. La question de la typification normative sera posée à travers l'analyse des rapports des Polynésiens à la fois aux dispositifs réglementaires d'aide et aux pratiques et attitudes des acteurs locaux en charge de mettre en œuvre la politique sociale conséquente.*

[http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RFAS\\_144\\_0090](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFAS_144_0090)

**L'enquête Migrations, Famille et Vieillessement : première grande enquête menée dans les DOM pour mieux cerner les défis de demain, Marie Claude-Valentin - Politiques sociales et familiales, Décembre 2011, n°106, 6 p.**

*En 2010, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane totalisaient environ 1 900 000 habitants, soit près de 3 % de la population française. En dix ans, cet ensemble s'est accru chaque année de 1,6 % en moyenne, contre 0,4 % pour la France entière. Si le solde naturel demeure le moteur de cette croissance, les migrations, elles, pèsent plus qu'en Métropole sur la structure des populations, avec toutefois des effets très contrastés d'un territoire à l'autre.*

*L'apport de l'immigration est le plus net en Guyane : elle contribue pour environ 25 % à la croissance totale du département. En revanche, aux Antilles, l'impact de l'émigration des natifs est de loin la plus importante : elles comptent la plus grande part de leurs ressortissants vivant (25 %) ou ayant vécu (27 %) durablement (plus de six mois) hors de leur île natale. Seuls 10 % des Antillais n'ont jamais quitté leur département.*

<http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/PSF/106/PSF106-2-ClaudeValentinMarie.pdf>

### III - Thématiques du champ social - Les politiques solidarités « famille, enfance et personnes âgées »

#### 1 - Modalité, organisation de l'action sociale, partenariat : CCAS, CIAS, CUCS...

---

##### **Les CCAS au cœur des solidarités, Nice Acropolis, 15/16 octobre 2014**

*Les seniors dans la commune*

*Pour une cité accessible à tous*

*Réforme territoriale : et l'action sociale de proximité dans tout ça ?*

*Les métiers du CCAS au cœur du développement social durable*

*Hommes - femmes : tous égaux ?*

*Dessine-moi un CCAS*

*Innover : pour quoi faire et comment ?*

<http://www.unccas.org/evenements/nice2014/cr.asp>

##### **Le personnel au sein des CCAS/CIAS : profil des agents et spécificités de l'environnement de travail, Promotion Simone de Beauvoir - INET, 06/2014**

*De la multiplicité et de l'importance des actions portées par les CCAS/CIAS*

*Portrait général des personnels des CCAS/CIAS*

*Une identité forte des métiers*

*La diversité des métiers et des profils des agents au service de la multiplicité des actions menées par les CCAS*

*Des métiers en mutation, des métiers sous tension*

*La structuration en cours de la fonction managériale*

*Des pratiques innovantes à développer pour favoriser le bien-être des agents et la qualité de leur travail... Expérimentations.*

<http://www.unccas.org/services/docs/guide-personnel.pdf>

##### **La politique de la ville dans les départements d'Outre-Mer, 2012, 64 p.**

**Ville Caraïbe, Centre de ressources de la cohésion sociale urbaine de la Réunion (CR-CSUR); Centre de ressources politique de la ville de Guyane (CRPV Guyane); Centre de ressources et d'observation de la cohésion sociale**

*Ce rapport constitue une première réflexion concernant des enjeux essentiels d'adaptation de la politique de la ville aux spécificités des départements d'Outre-Mer, à savoir les questions relatives à l'observation des territoires, à l'habitat et à la gouvernance. Il rend également compte d'expériences significatives menées dans le cadre des **CUCS ultramarins** dans le domaine de la lutte contre l'échec scolaire et contre l'illettrisme, de la médiation sociale et de la participation des habitants, de la santé, de la culture et du développement économique. Comportant de nombreuses informations, il s'agit de la première somme consacrée à la politique de la ville dans des départements d'Outre-Mer. Elle apporte à la fois des connaissances sur la situation des territoires concernés et des « ressources » permettant d'accéder à des informations précises et géographiquement situées.*

<http://i.ville.gouv.fr/reference/8410>

##### **Du travailleur social au travail social dans les collectivités (septembre 2014)**

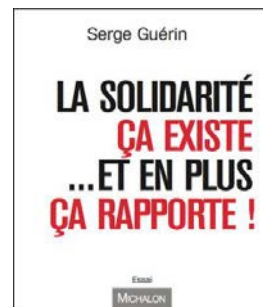
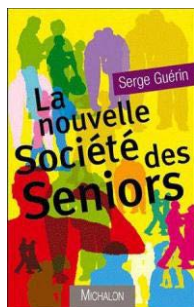
Promotion Simone de Beauvoir - [Consulter l'étude](#)

## 2 - De la politique de la vieillesse aux politiques de l'autonomie

Villes amies des aînés. Une démarche partenariale pour accompagner le vieillissement et bien vivre ensemble - **INSET** le 5 mars 2015

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/biblio\\_vada\\_03\\_20158\\_versionweb.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/biblio_vada_03_20158_versionweb.pdf?gl=NjliOGJkMzI)

✓ Quelques ouvrages



**La solidarité ça existe...et en plus ça rapporte ! GUERIN Serge - Michalon éditions, 2013, 218 p.**  
*La France est en crise. Le taux de chômage reste au plus haut, la population vieillit, les maladies chroniques se multiplient, les inégalités explosent, le pessimisme et la défiance se généralisent... Et si la crise constituait une formidable opportunité pour inventer une autre société ?*

**Les CCAS au cœur des solidarités, Congrès de l'UNCCAS, Nice Acropolis, 15/16 octobre 2014**  
**Les seniors dans la commune**

*Pour une cité accessible à tous*

*Réforme territoriale : et l'action sociale de proximité dans tout ça ?*

*Les métiers du CCAS au cœur du développement social durable*

*Hommes - femmes : tous égaux ?*

*Dessine-moi un CCAS*

*Innovater : pour quoi faire et comment ?*

<http://www.unccas.org/evenements/nice2014/cr.asp>

**Innovation et vieillissement - Les Rencontres territoriales de la solidarité - INSET Angers les 13 et 14 novembre 2014**

- Technologies et vieillissement

- Silver économie : enjeux et perspectives pour l'autonomie et le bien vieillir des aînés

- Innovation, santé et vieillissement

- Retours d'expériences sur des innovations d'acteurs territoriaux



[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/biblio\\_innovation\\_et\\_vieillissement\\_2014vi.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/biblio_innovation_et_vieillissement_2014vi.pdf?gl=NjliOGJkMzI)

**Personnes âgées : la silver économie, moteur de l'innovation - Gazette des communes (La), 18/08/2014, pp. 15-20**

*Les enjeux de l'évolution démographique : le gouvernement structure la filière silver économie et s'appuie sur le projet de loi « autonomie », afin de répondre aux nouvelles exigences liées à l'augmentation de l'âge moyen de la population*

*- avis d'expert : "Le vieillissement est un facteur qui peut permettre d'inventer un monde plus agréable à vivre", Serge Seguin, sociologue*

*Urbains ou ruraux, les pionniers sont locaux : les initiatives qui cherchent à faire du vieillissement de la population un atout pour le territoire se multiplient. Laboratoires de recherche et lieux de formation font assaut de créativité.*

*- expériences de la CA du Grand Guéret (Creuse) où est née la silver économie et où le pôle domotique et santé est labellisé "Pôle d'excellence rurale" ; Nice (Alpes-Maritimes) : dans le cadre du projet 4S (Saint-Roch, sport, santé, seniors), Nice a mis en place un parcours de marche de 2 km, dans le quartier Saint-Roch, adapté à la mobilité et aux besoins des seniors. Des professionnels ont mesuré l'effet sur la santé.*

*Associations, clusters, journées dédiées... les entreprises multiplient également les initiatives pour répondre aux enjeux de la filière silver économie...*

*"Notre volonté est de faire de la France un leader mondial" : la secrétaire d'Etat chargée de l'Autonomie, Laurence Rossignol, assure que l'allongement de la vie génère de nouvelles exigences de solidarité mais que la société française n'est pas vieillissante.*

*Expériences, contacts.*

**Ric'ordi : le blog de la maison des aînés - Banque d'expériences de l'Unccas, 26/02/2014**

*En 2012, le CCAS d'Ajaccio a mis en place un blog qui permet d'accéder facilement à des informations, de présenter ses différentes activités, de donner des coordonnées afin que les personnes âgées intéressées puissent joindre rapidement la Maison des aînés.*

*<http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=1303>*

*<http://ricordi.webnode.fr/>*

**L'intergénération, un outil délicat à maîtriser - Actes : actions et territoires du social, n° 450-451, 09/2014, p. 36-41**

*- Un outil, plus qu'un objectif*

*- Choix politique*

*- Avis d'experts : les CCAS font appel à des structures spécialisées lors de la construction de projet intergénérationnel.*

**Des retraités pour mieux grandir - Journal de l'action sociale et du développement social (Le), n° 183, 01/2014, p. 30-31**

*Dorénavant, la proposition émise par l'ODAS pour l'organisation des rythmes scolaires se diffuse. Il s'agit de faire appel aux retraités pour consolider l'action des professionnels et des associations dans la transmission des savoirs et des vécus. Focus dans le Maine-et-Loire, où la ville d'Angers agit en ce sens.*

**CCAS d'Angers - Entre, c'est ouvert : une porte s'ouvre entre les générations - Actes : actions et territoires du social, n° 436, 03/2013, p. 25**

*Comment redonner le sourire à des personnes âgées marginalisées ? Comment transmettre aux nouvelles générations des parcours de vie riches et inspirants ?*

**Tout citoyen âgé peut participer à la vie de la société - Documents CLEIRPPA, n° 49, 02/2013, p. 26-28**

*Interview de Jean-Pierre Bultez, vice-président d'Age Plateforme Europe, membre des Petits Frères des Pauvres qui dresse un bilan à chaud d'une année prise en tenaille entre deux crises : crise économique et crise du modèle associatif.*

*<http://collectif-vasi.blogspot.fr/>*

*<http://www.age-platform.eu/images/stories/EN/olderpeoplealsosufferbcotthecrisis-fr.pdf>*

**Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des Aînés - Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), 2013, 40 p.**

*En 2013, le gouvernement du Québec publiait un Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés. À travers la rédaction de ce Guide, le Secrétariat aux aînés souhaite offrir un outil supplémentaire aux municipalités et faciliter la réalisation de chacune des étapes de la démarche MADA.*

<http://madaquebec.com/fr/bibliotheque/guides/category/24-quebec>

**Colloque Vieillir chez Soi - Vivre entre Soi ? : Les Habitats Intermédiaires en Question, 22-24/05/2013, Tours, SANDRON Frédéric - Institut de Recherche pour le Développement, 05/2013, 12 p.**

[http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers13-11/010059300.pdf#search=%22vieillir%20chez%20soi%20a%20la%20reunion%22](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers13-11/010059300.pdf#search=%22vieillir%20chez%20soi%20a%20la%20reunion%22)

**Aide à domicile : enjeux territoriaux, atouts sociétaux ? - INSET Angers les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2013**

<http://www.cnfpt.fr/content/aide-a-domicile-enjeux-territoriaux-atouts-societaux-30-septembre-01-octobre-2013?gl=NjliOGJkMzI>

**Vieillesse et espace urbain. Comment la ville peut-elle accompagner le vieillissement en bonne santé des aînés ? - Centre d'analyse stratégique, 02/2013, n° 323, 12 p.**

*Le défi du vieillissement nécessite des adaptations de l'espace urbain. Une ville qui répond aux besoins d'une population vieillissante contribue au maintien en bonne santé des aînés, mais aussi à la qualité de vie pour tous.*

<http://www.strategie.gouv.fr/content/vieillesse-espace-urbain-na-323>

**Vieillir en ville : un enjeu pour l'urbanisme de demain - INSET Angers les 26-27/06/ 2012 Les actes des journées. La synthèse.**

- vieillir chez soi : bien vieillir sans son logement
- vers de nouvelles formes d'habitat
- vivre ensemble
- rapprocher les politiques du vieillissement et de l'aménagement de l'espace : penser la ville pour tous

**Quelles réponses au « vivre ensemble » ?**

**Vers de nouvelles formes d'habitat. Le logement intergénérationnel. L'habitat groupé, partagé, auto-partagé ou coopératif ...**

<http://www.cnfpt.fr/content/vieillir-ville-enjeu-urbanisme-demain-0?gl=NjliOGJkMzI>

[http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/vieillir\\_en\\_ville\\_actes\\_synthese.pdf?gl=NjliOGJkMzI](http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/vieillir_en_ville_actes_synthese.pdf?gl=NjliOGJkMzI)

**Investir dans la vieillesse : un enjeu de développement pour les territoires ? - Colloque national INSET Angers les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2010**

*Le vieillissement : de quoi parle-t-on ?*

- Le vieillissement : un enjeu pour le développement durable des territoires ?
- les territoires sont-ils égaux face au vieillissement ? L'approche démographique

*Le vieillissement, bonne ou mauvaise nouvelle économique ?*

<http://www.cnfpt.fr/content/investir-vieillesse-enjeu-developpement-territoires-1er-2042010-0?gl=NjliOGJkMzI>

✓ **Les personnes âgées Outre-mer**

**Deux fois plus de personnes âgées dépendantes en 2030 à La Réunion, GRANGE Claire - Insee partenaires, Mai 2014, n° 29, 6 p.**

*En 2030, 26 700 personnes seraient dépendantes à La Réunion, soit le double de 2012. L'arrivée à des âges élevés de générations nombreuses nées dans les décennies cinquante ou soixante explique l'ampleur de la hausse. Selon les hypothèses retenues, le taux*

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=24&ref\\_id=21169](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=21169)



**Les départements d'Outre-Mer face aux défis du vieillissement démographique et des migrations, D. Breton, S. Condon, C-V. Marie, et al. - Population & Sociétés, n° 460, octobre 2009**

*Nous avons des départements d'Outre-Mer (DOM) l'image de sociétés jeunes à la démographie galopante. Or, mise à part en Guyane, la réalité est à l'opposé : la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion font partie des départements français les plus concernés par le vieillissement démographique. Il y sera très rapide, un défi à relever avec celui des migrations, comme nous l'expliquent Didier Breton, Stéphanie Condon, Franck Temporal et Claude-Valentin Marie, responsable d'une enquête de l'Ined et l'Insee sur ces questions dans les DOM.*

[https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/19128/pop.soc\\_460.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19128/pop.soc_460.fr.pdf)

**En Guadeloupe, le doublement du nombre de personnes âgées dépendantes d'ici 2030 crée de nouveaux besoins - INSEE Antilles-Guyane, Antianéchos : Pages économiques et sociales des Antilles-Guyane, Janvier 2013, n°23, 8 p.**

*Les dernières projections démographiques de l'Insee ont confirmé l'acuité du vieillissement de la population en Guadeloupe dans les années et décennies à venir. Parmi les nombreux enjeux que ce phénomène soulève, la prise en charge de la dépendance des personnes âgées figure au tout premier plan.*

**Vieillir chez soi à la Réunion : dynamiques sociales et logiques institutionnelles en matière d'habitat des personnes âgées. Colloque Vieillir chez Soi - Vivre entre Soi ? : Les Habitats Intermédiaires en Question, 22-24 mai 2013, Tours, SANDRON Frédéric - Institut de Recherche pour le Développement, Mai 2013, 12 p.**

[http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers13-11/010059300.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers13-11/010059300.pdf)

**Quelle politique pour les personnes âgées ? En Martinique, une ville a interrogé les premiers concernés - Mairies Conseils, 16/09/2013**

*Depuis sa première analyse des besoins sociaux, la ville de Schoelcher mise sur des groupes d'analyses partagées, afin d'associer largement les professionnels ainsi que les habitants à l'élaboration de ses politiques sociales. Avec à la clé, un schéma gérontologique adopté par les élus.*

<http://www.mairieconseils.net/>

**Les seniors en Guadeloupe, PITOT Sandrine - Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe, Mars 2013, 12 p.**

[http://www.orsag.fr/personnes-agees/146-seniors\\_en\\_guadeloupe.html](http://www.orsag.fr/personnes-agees/146-seniors_en_guadeloupe.html)

**Nouvelle-Calédonie : Le maintien à domicile : solution privilégiée des personnes âgées, BROUSTET David - Synthèse; Nouvelle-Calédonie. Institut de la statistique et des études économiques, Novembre 2013, n° 30, 6 p.**

*Le nombre de personnes âgées s'est considérablement accru au cours de la dernière décennie. Leur niveau de vie ainsi que leur état de santé sont en constante amélioration. Malgré le développement de la prise en charge en institution, il demeure néanmoins des situations de dépendance à domicile. En 2012, on dénombre 650 personnes âgées dépendantes en province Sud, dont une partie très lourdement. Très attachés à leur logement, les seniors ne s'imaginent pas vieillir ailleurs. Pourtant, le maintien à domicile n'est pas sans contrainte, notamment à l'égard des aidants familiaux.*

<http://www.insee.nc/>

**En Guyane, trois fois plus de personnes âgées dépendantes en 2030, GERAN Guillaume - Antianéchos : Pages économiques et sociales des Antilles-Guyane; Antilles-Guyane. Institut national de la statistique et des études économiques, Décembre 2012, n°24, 4 p.**

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=25&ref\\_id=19348](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=25&ref_id=19348)



**Recensement en Nouvelle-Calédonie en 2009 : 50 000 habitants de plus en 13 ans, RIVOILAN Pascal ; BROUSTET David - Insee première, Février 2011, n°1338, 4 p.**

*En Nouvelle-Calédonie, 245 580 habitants ont été recensés en 2009. Depuis les années 1980-1990, l'augmentation de la population ralentit, mais reste soutenue avec 1,7 % d'habitants en plus par an entre 1996 et 2009.*

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1338/ip1338.pdf>; [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1338](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1338)  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=26&ref\\_id=19535](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=26&ref_id=19535)

**Migrations, famille et vieillissement : Défis et enjeux pour la Martinique, MARIE Claude-Valentin ; TEMPORAL Franck ; CONDON Stéphanie ; CHANTEUR Bénédicte ; MACHECLERC Maud ; BRETON Didier - Antianéchos : Pages économiques et sociales des Antilles-Guyane; Antilles-Guyane. Institut national de la statistique et des études économiques; France. Institut national d'études démographiques, Septembre 2012, n°21, 8 p.**

*Seul un Martiniquais sur dix n'a jamais quitté son département. A l'inverse, ils sont près d'un tiers à être partis durablement (plus de six mois) pour un emploi, pour le service militaire ou pour les études. A leur retour, ils occupent souvent une position plutôt favorable sur le marché du travail. Familles monoparentales et maternités précoces sont fréquentes dans les Dom. En Martinique, près d'un enfant sur trois vit toute son enfance avec un seul de ses parents. Parmi les jeunes Martiniquaises âgées de 20 à 30 ans en 2010, plus d'une sur dix a été mère avant l'âge de 20 ans. Mais ce pourcentage a été divisé par deux en quarante ans.*

*Les solidarités intergénérationnelles apparaissent moins fortes en Martinique que dans les autres Dom. Les personnes âgées sont souvent aidées dans leur quotidien par leurs enfants. En revanche, l'aide financière régulière bénéficie plus aux jeunes qu'aux plus âgés.*

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=23&ref\\_id=19068](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=23&ref_id=19068)

**Migrations, famille et vieillissement : des défis pour La Réunion de demain, GRANGE Claire - INSEE La Réunion, Insee partenaires, Mai 2011, n° 12, 6 p.**

*Un Réunionnais sur quatre n'a jamais quitté son département. Ils sont autant à être partis pour des séjours de plus de 6 mois, au motif du service militaire, pour poursuivre des études ou trouver un emploi. Lorsqu'ils reviennent, ils occupent généralement une position plus favorable sur le marché de l'emploi. Les maternités précoces sont fréquentes dans les Dom. À La Réunion, une femme de 20 à 30 ans sur quatre a été mère avant l'âge de 20 ans. Les familles monoparentales sont également nombreuses, mais les enfants réunionnais qui vivent toute leur enfance dans ce type de famille sont moins fréquents qu'aux Antilles-Guyane.*

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/reunion/themes/insee\\_partenaires/ip12/ip12.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/reunion/themes/insee_partenaires/ip12/ip12.pdf); [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=24&ref\\_id=17356](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=17356)

**Les personnes âgées en Polynésie française TAPETA-SERVONNAT Luc, HELME - Calixte, 08/2011, n° 147, 46 p.**

*La situation des personnes âgées en Polynésie française*

*La politique en faveur des personnes âgées et les modes d'intervention en Polynésie française*

*Les préconisations pour mieux préparer la Polynésie française au vieillissement de la population.*

<http://www.cesc.pf/images/pdf/Rapport%20147-CESC.pdf>

✓ **Pour en savoir plus :**

**Réseau francophone des Villes Amies des Aînés**

<http://www.villesamiesdesaines-rf.fr/>

**Municipalités & Villes amies des aînés au Québec**

<http://madaquebec.com/fr/>

**Agevillage**

<http://www.agevillage.com>

**Banque d'expériences de l'UNCCAS : expériences de l'action sociale locale**

<http://www.unccas.org/banque/default.asp>

<http://www.unccas.org/banque/recentes.asp>

#### ✓ Activités périscolaires

##### **Guide pratique. Pour des activités périscolaires de qualité - CAF, 2013, 45 p.**

*Depuis sa création, la branche Famille porte une attention particulière au temps libre des enfants et des adolescents, l'organisation de ces temps étant une préoccupation forte des parents dès l'entrée de l'enfant à l'école maternelle. L'objectif est d'aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale et de contribuer à trois enjeux fondamentaux de notre politique familiale :*

- un enjeu d'épanouissement de l'enfant ;
- un enjeu de lien social et de cohérence sociale ;
- un enjeu de cohérence éducative autour de l'enfant.

*Les activités périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le cadre de la politique d'action sociale des Caf, ajustée aux territoires et à l'environnement. Elles se situent dans une vision globale de l'intérêt de l'enfant et de l'articulation des temps de vie. C'est pourquoi la branche Famille, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'État et la Cnaf pour la période 2013-2017, s'implique dans la réforme des temps éducatifs et pédagogiques des établissements maternels et élémentaires.*

[http://www.caf.fr/sites/default/files/Guide\\_pratique\\_activites\\_periscolaires\\_qualite.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/Guide_pratique_activites_periscolaires_qualite.pdf)

##### **Aux portes de la Drôme Ardèche, 35 communes et leur intercommunalité se partagent les temps d'activités périscolaires (26) - Mairie-conseils - 19/01/2015**

*En proposant d'organiser et de financer la moitié des temps d'activités périscolaires dans les 35 écoles du territoire, la communauté de communes Porte de DrômArdèche tire les petites communes vers le haut pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Une concertation importante a été menée en amont.*

<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250268252937>

##### **Temps d'activités périscolaires : trois communes du pays du Cambrésis mutualisent leurs animateurs (59) - Mairie-conseils - 19/01/2015**

*En mutualisant leurs animateurs depuis la rentrée 2014, trois communes rurales, comptant entre 539 et 2.255 habitants, ont trouvé les moyens suffisants pour proposer aux élèves fréquentant leurs écoles respectives une large offre pour les temps d'activités périscolaires*

<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250268253088>

##### **« Etre parent, actions et dispositifs partenariaux à développer dans les territoires pour répondre aux besoins des familles. ». 04/2015**

**La Fédération Générale des PEP publie ce jour un outil co-construit avec son réseau de 121 associations locales : « Etre parent, actions et dispositifs partenariaux à développer dans les territoires pour répondre aux besoins des familles. ».**

*Pour la FG PEP, qui place au coeur de ses actions la laïcité, l'émancipation et la citoyenneté, cet outil doit permettre de créer des dynamiques et de mobiliser localement les acteurs pour que dans chaque structure éducative, sociale et médico-sociale la place des parents soit favorisée et reconnue. Ce document se veut complémentaire des outils institutionnels déjà existants ; il s'appuie sur des expériences de terrain dans le domaine de l'éducation, des loisirs et celui du social et du médicosocial*

[http://www.lespep.org/e\\_upload/pdf/fedepep\\_outilparentalite\\_-reduit.pdf](http://www.lespep.org/e_upload/pdf/fedepep_outilparentalite_-reduit.pdf)

##### **Guides Méthodologiques : comment créer et évaluer un projet éducatif territorial ? 2014**

[http://www.lespep.org/e\\_upload/pdf/1309\\_0027\\_o\\_pep\\_3-dernier\\_reduit.pdf](http://www.lespep.org/e_upload/pdf/1309_0027_o_pep_3-dernier_reduit.pdf)

[http://www.lespep.org/e\\_upload/pdf/com\\_guide\\_methodologique\\_pedt\\_ad.pdf](http://www.lespep.org/e_upload/pdf/com_guide_methodologique_pedt_ad.pdf)

## **De la maternelle au baccalauréat : la santé des élèves (mise à jour 11/2014)**

*L'École a une double mission : l'éducation à la santé des élèves et le suivi de leur santé.*

*L'éducation à la santé est intégrée dans les programmes de l'école primaire. Chaque collège et lycée définit un programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté : éducation nutritionnelle, éducation à la sexualité, prévention des conduites addictives. Le suivi de santé des élèves est assuré tout au long de la scolarité. Des bilans de santé sont organisés au sein des établissements.*

<http://www.education.gouv.fr/cid50297/la-sante-des-eleves.html>

## **L'organisation des nouveaux temps périscolaires par les communes : premiers éléments de bilan L'essentiel ; Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 11/2014, n° 151, 4 p.**

*Au printemps 2014, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) en collaboration avec l'Association des maires de France (AMF) a conduit une enquête sur la mise en oeuvre des nouveaux temps périscolaires auprès des communes ayant une école publique, qu'elles aient mis en place la réforme des rythmes scolaires dès 2013 ou non. Parmi les communes ayant mis en place la réforme en 2013, plus de neuf sur dix ont organisé des nouvelles activités périscolaires (Nap) sur les trois heures dégagées par la réforme. Parmi elles, plus de 70 % ont choisi de répartir ces Nap sur quatre jours. Gratuites dans 78 % des communes, les Nap ont été fréquentées par la grande majorité des élèves tout au long de l'année scolaire 2013/2014.*

*Les communes qui se sont engagées dans la réforme à la rentrée 2014 présentent un profil différent de celles engagées dès 2013. Elles projettent moins souvent d'organiser des Nap gratuites ou sous forme d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et anticipent davantage de difficultés de mise en oeuvre de la réforme. Au total, pour l'année scolaire 2014/2015, d'après les projets des maires, qui peuvent différer des organisations finalement retenues à la rentrée, 87 % des communes devraient proposer des Nap dans les écoles élémentaires. Les Nap seraient gratuites dans sept communes sur dix. Leur répartition hebdomadaire sur quatre jours serait en recul au profit de leur regroupement sur un ou deux jours.*

[http://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/Novembre/Res\\_CNAF\\_AMF\\_scol.pdf](http://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/Novembre/Res_CNAF_AMF_scol.pdf)

## **Témoignages - Pendant et après la classe : construire une complémentarité adaptée aux rythmes de l'enfant - 17/04/2013**

<http://www.education.gouv.fr/cid71213/pendant-et-apres-la-classe-construire-une-complementarite-adaptee-aux-rythmes-de-l-enfant.html&xtmc=activitesperiscolaires&xtnp=1&xtcr=8>

## **Accueil périscolaire : la réussite éducative se joue aussi avant et après l'école - Gazette des Communes (la), 06/08/2012, n° 30, pp. 26-28**

*- pourquoi ? Dans la perspective de nouveaux rythmes scolaires, les collectivités devraient être conduites à adapter leur offre. Les familles sont de plus en plus demandeuses d'un service périscolaire développé.*

*- pour qui ? Refusant d'être de simples organisatrices d'un service, des collectivités se positionnent comme partenaires éducatifs. Certaines ont intégré le temps périscolaire à leur projet éducatif global.*

*- comment ? Analyser finement les besoins du public est indispensable. Travailler en partenariat avec les multiples intervenants du temps éducatif permet notamment de mutualiser les ressources*

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1370](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1370)

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1370/ip1370.pdf>

<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er611.pdf>

## **Guide des temps périscolaires en Morbihan - UDAF 56, 2011, 78 p.**

*Depuis le printemps 2009, un groupe de travail associant institutions départementales (Inspection d'Académie, CAF, DDCS..), associations d'éducation populaire, collectivités territoriales et l'UDAF par son action de coordination du dispositif « Lire et Faire Lire », a travaillé à l'élaboration d'un « Guide des temps périscolaires en Morbihan ». La présentation en a été faite le 29 mars, lors d'une journée thématique : « Temps périscolaire, vers une continuité éducative. »*

*Ce guide est composé de conseils pratiques, de témoignages, de questions-clé et de fiches ressources. Il s'adresse autant aux professionnels de l'enfance qu'aux élus locaux et sera diffusé dans tous les établissements scolaires du Morbihan, ainsi que dans les collectivités locales.*

*Les temps périscolaires concernent tous les moments de la journée en dehors du temps scolaire : accueil avant et après la classe, pause du midi, accompagnement à la scolarité, transport scolaire. Une bénévole apporte dans ce guide son témoignage de lectrice, soulignant ainsi la pertinence des séances de lecture proposées dans le cadre du dispositif "Lire et Faire Lire".*

[http://www.unaf.fr/IMG/pdf/Guide\\_periscolaire2011.pdf](http://www.unaf.fr/IMG/pdf/Guide_periscolaire2011.pdf)

**Temps des familles, temps des enfants : autour de la scolarité - Conférence de la famille 2007, HETZEL Patrick, CAHIERRE Agathe - Documentation Française, 2007, 102 p.**

*La Conférence de la Famille 2007 est consacrée au temps périscolaire (avant et après l'école) et au temps extrascolaire (mercredi, week-end, vacances) des enfants, des adolescents et de leur famille. Le premier groupe de travail présidé par M. Patrick HETZEL, recteur de Limoges, tire les conclusions des travaux du groupe « Temps des familles, temps des enfants : autour de la scolarité ». Les travaux ont porté sur l'organisation d'une offre d'accueil et d'activités, avant et après la classe, avec pour objectifs la réussite éducative et l'épanouissement des enfants. Il dresse un état des lieux de la situation actuelle « autour de la scolarité » et formule sept propositions : trois d'entre elles visent à rendre l'action ministérielle et partenariale plus efficace et mieux coordonnée ; deux propositions ont pour objectif un meilleur soutien des associations, que ce soit sur le plan de la régularité du financement de l'accompagnement et de la formation mais aussi d'une meilleure reconnaissance du bénévolat ; et enfin deux propositions ont pour objectif une meilleure information des familles, ainsi que la garantie de l'offre qui leur est faite par le biais d'une labellisation.*

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000293/0000.pdf>

**Le temps périscolaire, Études et résultats - Sévane ANANIAN et Denise BAUER - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 11/2007, n° 611**

*On appelle temps périscolaire le temps passé à l'école en dehors des cours obligatoires : le matin, le soir ou pendant la pause du déjeuner. Ce temps est plus circonscrit pour les écoliers du primaire, qui partent plus tard à l'école - 77 % après 8h - et sont plus vite rentrés à la maison que les collégiens. Ces derniers sont moins nombreux à profiter des divers services périscolaires, hormis la cantine qui accueille 62 % d'entre eux : plus autonomes, leurs horaires sont moins contraints par la disponibilité parentale.*

*Le recours aux dispositifs périscolaires est plus fréquent pour les élèves de primaire quand les deux parents exercent une activité professionnelle. Ce recours dépend de l'emploi du temps de la mère et notamment de ses horaires de fin de journée, ainsi que de la durée du trajet entre son domicile et son travail. Sa présence conditionne également les activités du mercredi, surtout pour les enfants scolarisés en primaire. En l'absence de la mère, 27 % des écoliers sont pris en charge par les grands-parents ou d'autres membres de la famille. Enfin, la mère assure l'essentiel du suivi du travail scolaire des écoliers mais son influence diminue à partir du collège au profit de l'aide des membres de l'entourage ou de l'aide formelle - cours gratuits ou payants. Le recours à l'aide formelle dépend surtout des difficultés scolaires de l'élève.*

<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er611.pdf>

✓ **Soutien scolaire**

**Quelle organisation pour le soutien scolaire ? NAVES Marie-Cécile - Centre d'analyse stratégique; Note d'analyse, 01/2013, n° 315, 12 p.**

*L'école demeure traversée par de profondes inégalités. Le nombre d'élèves ne maîtrisant pas les connaissances de base en français un an avant la fin de la scolarité obligatoire a augmenté : en 2009, 20 % des jeunes de 15 ans rencontraient des difficultés notables de lecture, contre 15 % en 2000. En outre, la compétition scolaire a tendance à croître. Dans ce contexte, les dispositifs de soutien scolaire public se sont succédé de l'école primaire(1) au lycée pour réduire les inégalités d'apprentissage, limiter l'échec et aider les parents à suivre la scolarité de leur enfant. Qu'ils émanent du ministère de l'Éducation nationale (MEN) ou qu'ils s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville, se pose la question de leurs publics cibles et de leur efficacité.*

*Par ailleurs, la France est le premier marché de soutien scolaire privé dans l'Union européenne avec, en 2011, un volume d'affaires de 1,5 milliard d'euros(2). Ces cours sont très majoritairement non déclarés, malgré les avantages fiscaux accordés depuis 2005.*

*En limitant l'étude au soutien scolaire portant sur les matières au programme de l'Éducation nationale, un état des lieux des principaux dispositifs met au jour leur multiplicité et de fortes inégalités sociales, culturelles et territoriales.*

<http://www.strategie.gouv.fr/content/soutien-scolaire-NA315>



**Essonne - Baliser le passage en sixième grâce à un plan ambitieux contre l'échec scolaire, Gazette des Communes (la) - 04/03/2013, n° 9, p. 31**

*Avec « réussir sa sixième », le département mise sur les nouvelles technologies de l'information, le développement d'actions pédagogiques et le soutien à la parentalité.*

**Education - Les dispositifs d'aide aux élèves... en difficulté - Gazette des Communes (la) - 14/05/2012, n° 20, pp. 23-28**

*- à la recherche du soutien des collectivités : cinq après le lancement de la RGPP, les collectivités en sont à compenser toujours plus les carences de l'Education nationale vis-à-vis des élèves en difficulté.  
- laborieuse coordination des dispositifs : en 2009, la Cour des Comptes critiquait sévèrement l'absence d'articulation entre les programmes d'éducation prioritaire et la politique de la ville dans les quartiers sensibles. Depuis, la baisse des moyens a touché les deux secteurs, rendant la collaboration plus tendue.*

*- expériences : Tourcoing (Nord) et Caen (Calvados)*

*- "les zones d'éducation prioritaire sont sacrifiées" Pierre Merle, auteur de l'ouvrage "La ségrégation scolaire"...*

<http://www.educationprioritaire.education.fr>

<http://i.ville.gouv.fr>

<http://www.ozp.fr>

**Expérience - Prévention de l'échec scolaire dans les quartiers de Mulhouse - Gazette des Communes (la), 21/12/2009, n° 48, pp. 36-37**

*Une centaine d'enfants de deux ans, issus de zones sensibles, sont scolarisés dans des classes passerelles grâce à un partenariat étroit entre la ville et l'Education nationale.*

*- témoignages des acteurs du projet : "Il ne faut pas faire de ces classes un ghetto" ; "Nous sommes les garants de l'échange" ; "Les axes forts sont le langage et la socialisation*

✓ **Restauration scolaire**

**Tarifification et conditions d'accès à la restauration scolaire, DAVRAINVILLE Margaux, DRESSAYRE Aurélie - Acteurs de la vie scolaire, 03/2015, n° 65, p. 19**

*Si la commune n'a pas l'obligation d'ouvrir une "cantine" ou d'accueillir tous les enfants, sa vocation sociale implique de faire bénéficier les enfants de la distribution de repas à des tarifs accessibles.*

**Modes de gestion : l'externalisation des services, une affaire de dosage, VILLE Frédéric - Gazette des Communes (la), 02/02/015, n° 2255, pp. 40-41**

*Externaliser un service s'avère opportun quand manquent les compétences en interne ou pour faire face à une hausse d'activité. Les entreprises sont alors bien placées pour travailler à moindre coût, mais certaines précautions sont à prendre.*

*Expériences - Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) : le coût allégé des crèches et de la restauration. Si la restauration scolaire et les crèches sont externalisées en raison du coût, d'autres services le sont par commodité ; Angers (Maine-et-Loire) : aux espaces verts, le choix de la diplomatie. Pour une meilleure acceptation par les agents, ce sont les tâches les moins intéressantes et les plus pénibles qui sont externalisées.*

**Restauration scolaire : l'accueil des enfants allergiques s'organise, FOIN Michèle - Gazette des Communes (la), 27/10/2014, n° 2242, pp. 28-30**

*Pourquoi ? De plus en plus d'enfants manifestent des intolérances ou allergies alimentaires. Il est illégitime de refuser leur accueil car des solutions existent, développées par les collectivités.*

*Pour qui ? Selon le degré de gravité de l'allergie, la collectivité pourra proposer un repas de substitution ou, pour les cas les plus complexes, demander aux parents de fournir un panier-repas. Comment ? La maîtrise des risques requiert une circulation efficace des informations.*

*Tous les intervenants sur le temps scolaire et périscolaire doivent être informés des spécificités de l'allergie de chacun.*

*Expérience - Evreux (Eure) : une fiche de régime est établie chaque semaine. Les agents doivent être attentifs au degré d'autonomie des enfants vis-à-vis de leur allergie.*

[http://documentation.reseau-enfance.com/IMG/pdf/l\\_03-135\\_du\\_08-09-03\\_handi.pdf](http://documentation.reseau-enfance.com/IMG/pdf/l_03-135_du_08-09-03_handi.pdf)

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32011R1169>

**Guide pratique - Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 11/2014, 92 p.**

*La démarche mérite d'être saluée : le ministère de l'Agriculture vient de publier à l'attention des acheteurs publics un guide pratique afin de "Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective". Un précieux outil à l'heure où la réglementation prévue par le Code des marchés publics interdit aux collectivités territoriales de favoriser explicitement le "localisme" dans leurs appels d'offres. Des parades existent pourtant pour favoriser en toute légalité l'approvisionnement local dans les cantines scolaires. Définition précise des besoins, allotissement des marchés, droit de préférence autorisé, référence à certains labels... Ce guide passe en revue tous les outils que les acheteurs publics peuvent mettre en oeuvre en ce domaine.*

<http://www.edile.fr/wp-content/uploads/2014/12/GuideRestaurationCollectiveMP.pdf>

**L'égal accès des enfants à la cantine de l'école primaire - Documentation Française; Défenseur des Droits, 2013, 61 p.**

*Après une enquête sur les cantines scolaires lancée à la rentrée 2012 par le Défenseur des droits, plus de 1200 réclamations ont été adressées à l'institution qui présente, dans ce rapport, ses observations et ses propositions. Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, précise que la cantine, quand elle existe (ce qui n'est pas obligatoire) est de fait, un service public et donc soumis aux règles de services publics. Cela implique notamment que tous les enfants doivent y être admis, quelle que soit la situation des parents. Cela concerne aussi les enfants handicapés ou allergiques pour qui certaines adaptations sont obligatoires. De plus, il indique que les maires n'ont aucune obligation de proposer des menus en fonction de la conviction religieuse. En proposant des réponses concrètes aux usagers des cantines, à leurs familles mais aussi aux maires, Le Défenseur des droits espère clarifier les règles qui encadrent la restauration scolaire, dans le souci de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant.*

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000207-l-egal-acces-des-enfants-a-la-cantine-de-l-ecole-primaire?xtor=EPR-526>

**Synthèse :**

[http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd\\_r\\_20130328\\_cantine\\_synthese.pdf](http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_r_20130328_cantine_synthese.pdf)

**La restauration à l'école, 2013**

*La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire. L'école est aussi un lieu privilégié d'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire.*

<http://www.education.gouv.fr/cid45/restauration-ecole.html>

**Agent polyvalent de restauration - Des professionnels soumis à des contraintes techniques et sanitaires croissantes, VERBAERE Isabelle - Gazette des Communes (la), 02/06/2014, n° 2224, p. 78**

*Le contexte. Les élus ont fait de la restauration scolaire un service prioritaire à la population. La problématique. L'absentéisme est élevé chez ces agents peu valorisés malgré les responsabilités croissantes et la pénibilité des tâches. Témoignage.*

**Gérer le service public des cantines scolaires, IDRISSE Mounia, GOUTAL Yvon - Gazette des Communes (la), 09/09/2013, n° 2187, pp. 60-61**

*La rentrée est synonyme de reprise des services de restauration scolaire. Avec ceux-ci, vient le lot des difficultés comme celles relatives aux capacités d'accueil ou aux tarifs généralement liées à des revendications et exigences nouvelles.*

**Modulation tarifaire des services publics : une liberté encadrée, GAUREAU Fabrice - Fiches Pratiques Financières, 05/2013, n° 149, 2 p.**

*La récente polémique issue de décisions prises par certaines communes d'exclure des cantines scolaires les élèves dont les parents ne travaillent pas relance le débat sur l'accès de tous au service public et les différences de traitement admises entre les usagers. La jurisprudence administrative, relayée par la loi, veille au respect du principe d'égalité mais n'interdit pas de traiter différemment des usagers qui se trouvent dans des situations différentes en autorisant dans certains cas l'adoption de tarifs discriminants.*

**L'égal accès des enfants à la cantine de l'école primaire - 28 mars 2013 - Rapport du Défenseur des droits - Journal du Droit des Jeunes : la Revue d'action juridique et sociale, 09/2013, n° 327, pp. 23-35**

*Ce rapport s'appuie sur les réclamations individuelles traitées concernant l'accès aux cantines scolaires et le service rendu, identifie quelques bonnes pratiques et formule certaines recommandations générales visant à un égal accès des enfants à la cantine de l'école primaire.*  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000207/index.shtml>

**Restauration scolaire / vie scolaire**

*Compétences des collectivités territoriales*

*Les activités périscolaires*

*L'éducation au développement durable*

<http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions-Cles/Index?theme=Themes.Actioneducativerestauration>

**La cantine scolaire garantit la diversité alimentaire, mais les ados résistent, TAVOULARIS Gabriel - Consommation et Modes de Vie, 06/2012, n° 253, 4 p.**

*Le CRÉDOC a pour la première fois comparé le contenu des déjeuners pris en restauration scolaire à celui des déjeuners pris à la maison ou dans d'autres lieux de restauration. Cette étude comparative, commanditée par Unilever food solutions, s'appuie sur les données de l'enquête Comportements et consommations alimentaires en France (CCAF) menée auprès d'enfants de 3 ans et plus. Elle a été réalisée avant la mise en place de la nouvelle réglementation (septembre 2011) relative à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire. Elle met en évidence une plus forte présence de fruits, de légumes, de poissons, de pain et de pâtisseries dans les déjeuners pris dans les restaurants. Dans ces derniers, majoritairement à domicile, la consommation de pâtes, de sandwiches, de sodas et de jus y est plus fréquente. La restauration scolaire, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire, permet aux enfants et adolescents de manger plus diversifié. De nombreux aliments recommandés par le Plan National Nutrition Santé (légumes, fruits, pain, poisson) y sont consommés en plus grande quantité qu'à l'extérieur, contribuant ainsi à améliorer leur équilibre alimentaire et nutritionnel. Toutefois, les choix alimentaires des collégiens et des lycéens, à l'extérieur des établissements mais aussi, à un moindre degré, à la cantine, ne sont pas toujours les meilleurs et contrastent avec ceux des enfants du primaire.*

<http://www.credoc.fr/pdf/4p/253.pdf>

**Restauration scolaire : faut-il plus d'équité dans les tarifs ? - Gazette des Communes (la), 26/03/2012, n° 13, pp. 21-26**

*- avant tout un choix politique*

*- les tarifications les plus courantes au banc d'essai*

*- indexation sur les revenus : mode d'emploi*

*- faire face à l'urgence sociale, mais jusqu'où ? Gratuité, tarifs équitables... si cela favorise l'accès de la restauration scolaire aux familles les plus démunies, ce n'est pas sans poser des problèmes de capacité d'accueil*

*- les collèves et les lycées sur la voie de tarifs unifiés : expérience de la Meurthe-et-Moselle*

*- "La tarification dégressive devrait être la norme"...*

<http://www.fondation-igd.org>

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/lor/themes/EL/EL184/EL184.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/lor/themes/EL/EL184/EL184.pdf)

**Restauration scolaire - Modes de gestion et gratuité du service public, SEVINO Aldo - Gazette des Communes (la), 07/11/2011, n° 42, pp. 52-54**

*Si la gratuité du service public de la restauration scolaire pose question, c'est en raison des conséquences pratiques qu'une telle décision peut avoir sur les modes de gestion du service.*

*Tableau : gestion et exploitation d'un service public de restauration collective : les différents montages possibles.*



**Normes nutritionnelles - Au menu, l'équilibre alimentaire... et budgétaire - Gazette des Communes (la) - 17/10/2011, n° 39, pp. 34-36**

*La loi de modernisation de l'agriculture rend obligatoire le respect de règles nutritionnelles. Le décret d'application, attendu depuis des mois, a été publié le 2 octobre dernier. De nombreuses collectivités ont déjà relevé le défi et ont adopté différentes stratégies pour proposer des repas de qualité à un prix raisonnable.*

*- expériences : le Gard, et Montivilliers (Seine-Maritime)*

*<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024614716&dateTexte=&categorieLien=id>*

**L'Aquitaine met en place un tarif unique dans les cantines des lycées - Localtis, 04/01/2011**

*"Afin de permettre une plus grande équité sociale et territoriale", un tarif unique est mis en place dans les cantines de l'ensemble des lycées aquitains a indiqué le conseil régional. Ce tarif unique de 2,72 euros le repas pour tous les élèves est entré en vigueur dès le 3 janvier"...*

**Politiques tarifaires : à la recherche du bon équilibre - Gazette des Communes (la), 20/10/2008, n° 39, pp. 30-37**

*Le levier fiscal a trouvé ses limites sur de nombreux territoires. Les dotations de l'Etat progressent moins vite qu'auparavant. Les tarifs sont donc aujourd'hui l'une des voies de financement des services publics. Mais comment trouver le bon niveau de contribution individuelle à exiger de l'usager ? Comment établir le juste tarif ? Quels critères sociaux choisir pour le moduler ? La gratuité est-elle encore envisageable ? La réponse à ces questions révèle les choix politiques arrêtés par les collectivités*

*- élaborer le juste prix : l'objectif assigné à toute politique publique*

*- les moyens de paiement électroniques rationalisent les tarifs*

*- les différents moyens de paiement : la carte de vie quotidienne, les bornes monétiques, le télépaiement, le télépaiement*

*- gestion des impayés : la solution miracle n'existe pas*

*- la gratuité des services publics fait encore débat*

*- témoignages*

*- entretien avec Martine Long, maître de conférence à l'Université d'Angers, auteure de la "Tarification des services publics locaux" : "Il faut un véritable projet politique pour imposer un tarif"*

✓ **Pour en savoir plus :**

**Expérience : A Granvillars, écoliers et personnes âgées partagent un repas hebdomadaire (90) - Mairie-conseils, 09/02/2015**

*Depuis janvier 2010, à Grandvillars, tous les jeudis de l'année scolaire, une vingtaine d'enfants inscrits à la cantine viennent partager une fois par semaine un repas avec les résidents de la maison d'accueil rurale des personnes âgées (Marpa) située non loin des écoles.*

*<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250268315249>*

**Accompagner les temps libres de l'enfant, 2007**

*Le premier rapport, intitulé « Temps des familles, temps des enfants : autour de la scolarité », présente des propositions visant notamment à accroître le soutien aux associations assurant des activités périscolaires et à améliorer l'information des familles sur les offres soutenues par les pouvoirs publics (communes, départements, etc.). Le second rapport, intitulé « temps des familles, temps des enfants : des espaces de loisirs », propose notamment de faciliter le départ des enfants en vacances et l'accès au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) et de permettre l'accueil des enfants handicapés dans les structures de vacances et de loisirs.*

*<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/famille-accompagner-temps-libres-enfant.html>*

**Temps des familles, temps des enfants : autour de la scolarité, 2007**

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000293/index.shtml>

**Dossier Mairie-Info sur la restauration scolaire à jour le 13/03/2015, quotidien d'information destiné aux élus locaux.**

<http://www.maire-info.com/organisation-gestion-communale/restauration-scolaire-rubrique-122>

**Voir aussi : le Syndicat intercommunal pour la restauration collective**

<http://www.siresco.fr/>

**et la Lettre d'information**

<http://www.siresco.fr/newsletter/restez-informe>

---

## 4 - Accompagnement des femmes en difficultés

**Prévention des violences faites aux femmes - INSET Angers, 17/11/2014**

**Bibliographie, des ouvrages, des témoignages, des sites...**



<http://www.cnfpt.fr/content/bibliopreventionviolencesfaitesfemmes2014?gl=NjliOGJkMzI>

**ECVF : une boîte à outils contre la violence - Gazette des Communes (la), 18/08/2014, p. 66**

*Depuis plus de 10 ans, ECVF (Elu-e-s-contre les violences faites aux femmes) rassemble des collectivités et des élus autour de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association diffuse son savoir-faire par le biais de formations.*

<http://ecvf.online.fr>

**Exclusion et dispositifs sociaux dans l'outre-mer du Pacifique. L'exemple de la prostitution de rue en Polynésie française, SERRA MALLOL Christophe - Revue française des affaires sociales, 09/2014, n° 9, pp. 90-113**

*Une recherche mise en œuvre en 2009 dans l'agglomération urbaine de Tahiti (Polynésie française), auprès de personnes exerçant la prostitution de rue, a mis en évidence la précarité des conditions de vie, les stratégies adaptatives utilisées par les différents acteurs concernés (hommes, femmes, et transgenres ou raerae) face à l'exclusion et à la stigmatisation subies, ainsi que leur renforcement induit par une vision essentialiste, culturellement déterminée, d'une tradition locale.*

*Nous nous intéresserons, au-delà de la dimension culturelle, au processus de construction normative des rapports sociaux, à leur intériorisation par les divers acteurs et à leur influence sur les modalités d'action individuelle et de socialisation. La question de la typification normative sera posée à travers l'analyse des rapports des Polynésiens à la fois aux dispositifs réglementaires d'aide et aux pratiques et attitudes des acteurs locaux en charge de mettre en œuvre la politique sociale conséquente.*

[http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RFAS\\_144\\_0090](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFAS_144_0090)

« Situation des femmes, pluri-partenariat et violences conjugales aux Antilles », Nadine LEFAUCHEUR, Université de la Martinique - Informations sociales, 11/12/2014, n° 186, pp. 28-35

*Si le statut socio-économique et les conditions de vie des Martiniquaises et des guadeloupéennes se sont considérablement transformés depuis un demi-siècle, il semble que le modèle patri-focal antillais traditionnel de relation entre les hommes et les femmes persiste. N'impliquant pas, sans l'exclure, la présence régulière dans le ménage d'un homme dans le rôle de père-époux, ce modèle se caractérise en particulier par la multiplicité des liaisons simultanées ou successives, multiplicité associée à un taux élevé de violences conjugales.*

**Un appel à projets contre les violences faites aux femmes dans les DOM-COM - Lettre d'info du site des ASH, 06/05/2014**

*Un appel à projets doté d'un million d'euros a été lancé, lundi 5 mai, par le gouvernement, pour "prévenir les stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes" dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) et les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.*  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf\\_2101-8081\\_2011\\_num\\_106\\_1\\_2648](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_2101-8081_2011_num_106_1_2648)

**Vulnérabilité, genre et violence à la Martinique, LEFAUCHEUR Nadine - Sciences Sociales et Santé, 02/2011, pp. 109-112**

[http://www.cairn.info/zen.php?ID\\_ARTICLE=SSS\\_292\\_0109](http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=SSS_292_0109)

**Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique - Politiques sociales et familiales, 12/2011, pp. 9-23**

*Les données recueillies lors de l'enquête « Genre et violences interpersonnelles à la Martinique » permettent de comparer les relations de couple déclarées par les répondants selon qu'elles concernent des couples corésidents, souvent mariés, ou des couples sans résidence commune, couples naissants ou couples de type visiting partners. Le pluripartenariat masculin, fréquent, souvent simultané et stable, apparaît fortement lié aux conflits et aux violences dans le couple, mais la probabilité d'être victime de ces violences trouve une partie de ses racines dans les difficultés de l'enfance et les violences subies dans le cadre familial. Celui-ci est marqué par une proximité résidentielle importante, par la complexité des configurations parentales et le caractère composite des fratries qui en résulte.*

*Les ménages monoparentaux féminins présentent des caractéristiques particulières selon que la mère a des relations de type visiting partners, est séparée du ou des pères de ses enfants ou n'a jamais eu de relations amoureuses et sexuelles suivies.*  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf\\_2101-8081\\_2011\\_num\\_106\\_1\\_2648](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_2101-8081_2011_num_106_1_2648)

✓ Voir aussi :

**Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes :**

*Lutte contre les violences, égalité professionnelle, parité, éducation et lutte contre les stéréotypes...*

<http://femmes.gouv.fr/>

**MIPROF : mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.**

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr>

## Dossier documentaire

Edité par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Directeur de publication : **Patrick Debut**, Directeur

Responsable du centre de ressources : **Madeleine Baché**

Conception et réalisation : **Madeleine Baché, Bérangère Godement, Marie-Christine Marchand**

Tél. : 02 41 22 41 45

© 2015 CNFPT/ INSET D'ANGERS